

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 mars 2015**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le 26 mars 2015 sous la présidence de M^{me} Brigitte TERRAZA, Maire.

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	x		
Guillaume BOURROUILH-PAREGE	x		
Bernadette CENDRES-BARBE	x		
Frédéric GIRO	x		
Nathalie GRIN	x		
Jean-Denis DUBOIS	x		
Emmanuelle LAMARQUE	x		
Didier POUVREAU	x		
Isabelle BESSON	x		
Gérard AYNIE	x		
Catherine CESTARI	x		
Jean TORTELLA	x		
Marie ROUMILHAC	x		
José BARATA	x		
Christine COLSON-TABOURET	x		
Pierre CHASTANG	x		
Lucie BELRAIN		Gérard AYNIE	
Pierre CHAMOULEAU	x		
Stéphanie VIOLEAU	x		
Jean-Robert BARBE	x		

Isabelle DESBORDES	x		
Jean BATTINI	x		
Agnès DUPONT-PHILIPPE	x		
Nicolas TREZEGUET	x		
Sylvie DESCAMPS	x		
Eric VEISSIER	x		
Fabienne DUMAS		Eric VEISSIER	
Philippe SEGUINEAUD	x		
Céline ESTEVE	x		
Emmanuel CELLA	x		
Myriam DUCLERC	x		
Gérard BOURG	x		
Emmanuelle PETIT-CHOTARD		Myriam DUCLERC	

Rapporteur	N° Ordre	Titre Rapport
D. POUVREAU	2015.02.01	- SDEEG : MODIFICATION DE STATUTS
I.BESSON	2015.02.02	- CONVENTION AVEC ORANGE - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES CHEMIN DU SABLE
I.BESSON	2015.02.03	- CONVENTION AVEC LE SDEEG DE TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR EFFACEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS - TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION RUE SERGE DEJEAN (TRANCHE 2)
I.BESSON	2015.02.04	- DENOMINATION DE LA VOIE DE LA RESIDENCE FLOR & SENS – RUE DES ECOLES
J-R BARBE	2015.02.05	- CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'UTILISATION DE LA VOIE DE DESSERTE DU SITE ARC-EN-CIEL
F. GIRO	2015.02.06	- CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET LA MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE (MGEN)
F. GIRO	2015.02.07	- CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LE FORUM JEUNESSE 2015
F. GIRO	2015.02.08	- OPERATION SAC ADOS 2015
J-D DUBOIS	2015.02.09	- OPERATION CAP33 POUR L'ETE 2015
P. CHASTANG	2015.02.11	- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE L'EXERCICE 2015

G. BOURROUILH-PAREGE	2015.02.12	- REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE ET DU PARC DE LA TOUR DE LA SALLE - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
G. BOURROUILH-PAREGE	2015.02.13	- VOTE DES 3 TAUX DE FISCALITE 2015
G. BOURROUILH-PAREGE	2015.02.14	- AFFECTATION PREVISIONNELLE DES RESULTATS 2014 DU BUDGET DE LA VILLE
G. BOURROUILH-PAREGE	2015.02.15	- BUDGET PRIMITIF 2015
G. BOURROUILH-PAREGE	2015.02.16	- TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
B. TERRAZA	2015.02.17	- MUTUALISATION AVEC BORDEAUX METROPOLE – POSITIONNEMENT DE LA VILLE DE BRUGES SUR LES DOMAINES D'ACTIVITES A MUTUALISER

I - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Secrétaire de séance : **Mme Nathalie GRIN** et **Mme Stéphanie VIOLEAU** secrétaire suppléante.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire demande au secrétaire de séance de bien vouloir confirmer que les registres des délibérations et des décisions sont conformes au procès-verbal.

II - DECISIONS DU MAIRE

APPLICATION DES DECISIONS PRISES

DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2015

1 ♦ - Signature avec la Sarl **KARAVANE PRODUCTIONS** de Paris (75) d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle famille « **Concerto pour deux clowns** » prévu à l'ECT le mercredi 18 mars 2015 à 19h00 dans le cadre de la saison culturelle 2014/2015. Le montant de cette prestation s'élève à **4 886,58 € TTC** (TVA à 5,5% comprise).

Décision 2015-12 – Reçue en Préfecture le 3 février 2015

2 ♦ - Signature avec la Sarl **LANDE MARTINEZ PRODUCTION** de Paris (75) d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « **UGZU** » prévu à l'ECT le vendredi 13 mars 2015 à 20h30 dans le cadre de la saison culturelle 2014/2015. Le montant de cette prestation s'élève à **10 022,50 € TTC** (TVA à 5,5% comprise).

Décision 2015-13 – Reçue en Préfecture le 3 février 2015

3 ♦ - Signature avec la **MRF MIDI PYRENEES – Inéopole Formation** de BRENS (81) d'un contrat de location d'un chalet en pension complète avec activités pour un séjour de 20 jeunes et 3 animateurs du mercredi 15 au mardi 21 juillet 2015, dans le cadre des vacances d'été. Le montant de cette location s'élève à la somme de **2 254,00 € net de TVA**.

Décision 2015-14 – Reçue en Préfecture le 3 février 2015

4 ♦ - Signature avec le **SURF CAMP LOS LOCOS** de SUANCES (Espagne) d'un contrat de réservation d'un séjour en pension complète avec activités pour 20 jeunes et 3 animateurs du vendredi 3 au vendredi 10 juillet 2015, dans le cadre des vacances d'été. Le montant de cette location s'élève à la somme de **7 395,00 € (TVA comprise)**.

Décision 2015-15 – Reçue en Préfecture le 5 février 2015

5 ♦ Signature avec l'association **BLUE FISH** de Bordeaux (33) d'un contrat d'animation avec le concours de Pim FOCKEN professeur de musique, dans le cadre d'un stage de musique amplifiée, prévu à l'ECT du 23 au 27 février 2015, lors des vacances d'hiver. Le montant de cette prestation s'élève à **900,00 € TTC** (TVA à 5,5% comprise).

Décision 2015-16 – Reçue en Préfecture le 5 février 2015

6 ♦ - Signature avec l'association **SONS DE TOILE** de St Médard en Jalles (33) d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle jeunes enfants « **SUM** » prévu à l'ECT le jeudi 19 mars 2015 à 9h00 et 10h30 et le vendredi 20 mars 2015 à 9h30 et 10h30 dans le cadre de la saison culturelle 2014/2015. Le montant de cette prestation s'élève à **1 000,00 € net de TVA**.

Décision 2015-17 – Reçue en Préfecture le 5 février 2015

7 ♦ - Signature avec l'association **SONS DE TOILE** de St Médard en Jalles (33) d'une convention d'accueil en résidence au sein de la crèche Petit Prince du 19 au 23 janvier 2015 et au sein de la crèche Petit Poucet du 9 au 13 février 2015 dans le cadre des répétitions du spectacle « SUM » avec les enfants des structures. Le montant de cette prestation s'élève à **5 000,00 € net de TVA**.

Décision 2015-18 – Reçue en Préfecture le 5 février 2015

8 ♦ Signature avec **LE CARRE-LES COLONNES** (33) d'une convention de billetterie à hauteur de 40 places pour la représentation du spectacle « Petit Bonhomme en Papier Carbonne » dans le cadre de la 8^{ème} édition du festival Arts de la Scène des Souris et des Hommes le 27 janvier 2015 à l'ECT.

Décision 2015-19 – Reçue en Préfecture le 5 février 2015

9 ♦ Signature avec l'association **COCKTAIL MUSIQUE** de Marcheprime (33) d'un contrat d'animation avec le concours de Pierre ESTELIN professeur de musique, dans le cadre d'un stage de musique, prévu à l'ECT du 23 au 27 février 2015, lors des vacances d'hiver. Le montant de cette prestation s'élève à **900,00 € TTC** (TVA à 5,5% comprise).

Décision 2015-20 – Reçue en Préfecture le 5 février 2015

10 ♦ - Signature d'un avenant à la convention passée avec **AUSONE CONSEIL Junior entreprise de Sciences Po Bordeaux**, pour une étude commerciale sur l'implantation d'un marché de plein air au Tasta. Suite à des modifications apportées à ladite convention, entraînant d'une part, une moins-value de 1 104 € TTC et d'autre part une plus-value de 384 € TTC, le nouveau montant de cette prestation s'élève à la somme de **2 988 € TTC** au lieu de 3 708 € TTC.

Décision 2015-21 – Reçue en Préfecture le 11 février 2015

11 ♦ - Signature avec la **Mutualité Française Aquitaine** de Bordeaux (33) d'une convention de mise à disposition d'outils pour l'exposition « **Décibels, attention danger** » organisée par le service Jeunesse à l'ECT du 16 au 20 avril 2015. Cette mise à disposition est gratuite.

Décision 2015-22 – Reçue en Préfecture le 13 février 2015

12 ♦ - **Attribution du marché subséquent n° 15/27S33 Lot 3 : Plantes annuelles, bisannuelles et chrysanthèmes**, de l'accord cadre n° 2013/27, relatif à la fourniture de végétaux et de tapis de fleurs prêts aux Ets Horticoles MAGUY de Chaniers (17) pour un montant de **2 718,89 € TTC**.

Décision 2015-24 – Reçue en Préfecture le 16 février 2015

13 ♦ - Signature du Marché n° 2014/04F en AOO, pour le renouvellement des Prestations de Transports Collectifs de personnes par autocars pour les besoins du Groupement de commandes : VILLE, CCAS de Bruges en lot unique, sur la base d'un découpage des transports par zones géographiques :

- **ZONE 1 : Transports Bruges intra-muros moins de 30 kms**
- **ZONE 2 : Transports Hors Bruges 100 kms maxi**
- **ZONE 3 : Transports Hors Bruges 300 kms maxi**
- **ZONE 4 : Transports Hors Bruges plus de 300 kms**
- **ZONE 5 : location d'un autocar avec chauffeur de 2 à 5 jours**

Après analyse des offres, le marché a été attribué à KEOLIS GIRONDE pour une durée de 3 ans et pour un montant global compris entre **240 000 € HT et 825 000 € HT**.

Décision 2015-25 – Reçue en Préfecture le 16 février 2015

14 ♦ - Modification de l'acte de création de la régie de dépenses **Cabinet et Administration Générale** pour y inclure des dépenses complémentaires relatives aux frais liés au fonctionnement de la machine à affranchir le courrier et des frais de location de la Boite postale au bureau de poste de Bruges.

Décision 2015-23 – Reçue en Préfecture le 19 février 2015

15 ♦ - Signature d'un avenant au contrat de maintenance passée avec la **Société OPERIS** de Champlan (91), pour des prestations complémentaire intégrées au progiciel Droits de Cités du Service Urbanisme impliquant une plus-value de 850 € HT, la nouvelle redevance de cette prestation s'élève à la somme de **5 832,36 € HT** au lieu de 4 982,36 € HT.

Décision 2015-26 – Reçue en Préfecture le 2 mars 2015

16 ♦ - Signature avec l'association **ATELIER DE MECANIQUE GENERALE CONTEMPORAINE** de Bordeaux (33), d'un contrat de cession du droit d'exploitation pour 3 représentations du spectacle pour jeunes enfants « **Qu'est-ce qui couac ?** », prévu à l'ECT les 24 et 25 mars 2015 dans le cadre de la saison culturelle 2014/2015. Le montant global de ces interventions s'élève à **3 515,00 € net de TVA**.

Décision 2015-27 – Reçue en Préfecture le 6 mars 2015

17 ♦ Signature avec l'association **PLAISIR D'OFFRIR** de Marseille (13) avec la collaboration d'OSCAR / Le Cuvier d'Artigues-près-Bordeaux), d'un contrat de cession du droit d'exploitation pour 3 représentations du spectacle chorégraphique « **Henriette et Matisse** », prévu à l'ECT les 6 et 10 février 2015 dans le cadre de la saison culturelle 2014/2015. Le montant global de ces interventions s'élève à **9 138,55 € TTC** (TVA à 5,5% et frais de transports et de repas compris).

Décision 2015-28 – Reçue en Préfecture le 6 mars 2015

18 ♦ - Règlement à la **SCP NOYER-CAZCARRA**, Avocats à la Cour de Bordeaux (33), de la facture n° **20150045** du 3 mars 2015, de frais et honoraires dans le cadre d'une consultation juridique pour une procédure disciplinaire pour un montant de **660,00 € TTC**.

Décision 2015-30 – Reçue en Préfecture le 6 mars 2015

19 ♦ - Signature avec **Sté ACCESMETRIE** de La Roque d'Antheron (13) d'un MAPA n° 2015/01 en lot unique pour une mission des prestations intellectuelles portant sur la réalisation de l'Agenda

d'Accessibilité Programmée via l'assistance d'un bureau d'études spécialisé, pour l'ensemble des bâtiments communaux ERP et IOP. Le montant de ce marché s'élève à la somme de 32 250 € HT soit **38 700 € TTC**

Décision 2015-29 – Reçue en Préfecture le 11 mars 2015

III - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2015

M. VEISSIER souligne que, dans une intervention qui a été rapportée à la page 35, il est retranscrit qu' "il pense que taxer d'accès c'est un métier" : pour lui ça ne veut rien dire, donc il souhaite que soit reprise la formule qu'il avait exprimée, à savoir "il pense que l'excès de taxes c'est un métier à Bruges, depuis cinq ans vous êtes devenus des experts de la taxation de nos administrés". Il souhaite que le texte initial soit corrigé, et qu'on ne se contente pas d'une correction dans le procès-verbal du conseil municipal suivant.

Mme le Maire prend en compte cette remarque. Elle informe l'assistance que la date du prochain conseil municipal est fixée au 29 juin 2015 sauf bien sûr circonstance exceptionnelle qui motiverait une réunion avant. Elle annonce également la date des commissions réunies préalable : le jeudi 25 juin 2015 à 18h30.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2015.02.01 : MODIFICATION DES STATUTS DU S.D.E.E.G.

Rapporteur : D. POUVREAU

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,

Vu l'article L5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde adoptés le 10 septembre 1937 et modifiés le 9 avril 1962, le 18 avril 1994, le 22 août 2006 puis le 14 mai 2014.

Considérant la délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 18 décembre 2014,

Bien que modifiés à quatre reprises, les statuts du SDEEG ne tiennent plus totalement compte de l'évolution du paysage territorial au niveau énergétique et de l'émergence de besoins nouveaux du côté des collectivités.

Le SDEEG a donc mené une réflexion afin d'améliorer son positionnement tant sur le plan organisationnel que juridique ou technique.

Les projets de statuts rénovés du SDEEG (24 articles) ont pour objet :

- De mettre en ordre des statuts qui sont aujourd'hui la stratification de modifications successives, et qui ne forment pas un ensemble suffisamment cohérent.
- De permettre aux EPCI, et notamment la METROPOLE, d'intégrer le syndicat.
- De conserver les principes essentiels de la représentativité des collectivités membres.
- De permettre l'adhésion à la carte à de nouvelles compétences : distribution publique d'eau potable, assainissement, déchets, autorisations du droit du sol, tout en conservant la possibilité pour chaque collectivité d'adhérer librement ou de ne pas adhérer à une compétence ou même à une partie de chaque compétence.

L'innovation principale réside dans la consitution de 6 collèges avec une représentativité différente de celle du comité syndical. Les collèges sont :

- L'Electricité : exercice du rôle d'autorité concédante, maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des travaux, négociations contractuelles.
- Le Gaz : exercice du rôle d'autorité concédante, négociations contractuelles.
- L'Eclairage public : travaux (maîtrise d'œuvre et d'ouvrage) et entretien des points lumineux, réseaux de communications.
- L'Énergie : maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables, achat et vente d'énergie, infrastructures de recharge de véhicules électriques, valorisation des déchets.
- L'Eau et l'Assainissement : production et distribution d'eau potable, contrôle et exploitation des stations d'assainissement, gestion des hydrants.
- L'Urbanisme : instruction des autorisations liées au droit du sol et cartographie.

Au sein du comité syndical, il est proposé une représentation adaptée qui tient compte de l'histoire (les syndicats d'électrification), mais qui intègre désormais les EPCI, et notamment la Métropole.

Au sein de chaque collège, la représentation sera fonction de la population, afin, en particulier, de tenir compte de la loi sur les métropoles, qui l'impose.

En effet, l'article L5217-7 VI du CGCT, issu de la loi du 27 janvier 2014 dite loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), précise que le nombre de suffrages dont disposent les représentants de la Métropole est proportionnel à la population que la Métropole représente au titre de cette compétence, sans pouvoir excéder la moitié du nombre total de suffrages.

Au regard des éléments évoqués ci-dessus, la modification des statuts du SDEEG comporte 24 articles dont le détail est exposé ci-après.

Conformément à l'article L5211-20, le conseil municipal est appelée à se prononcer sur la rédaction des nouveaux statuts.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de modification des statuts du SDEEG évoqués ci-dessus.

Vote : Unanimité.

RAPPORT N° 2015.02.02 : CONVENTION AVEC ORANGE - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES CHEMIN DU SABLE

Rapporteur : I. BESSON

Dans la cadre du projet d'aménagement urbain du Chemin du Sable, la Commune de Bruges souhaite effacer les réseaux de communications électroniques.

Les travaux de mise en souterrain portant sur les lignes existantes de réseaux et de branchements de communications électroniques, elle a donc sollicité l'opérateur, la Société ORANGE.

Cette dernière a donc proposé une convention à la Commune qui fixe les conditions techniques et financières relatives aux travaux à réaliser.

L'article 8 de la convention présentée fait état des conditions financières.

Ainsi, la Commune prend à sa charge la totalité du financement des opérations nécessaires à la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques existants ; cela comprend :

- la réalisation des tranchées, la pose des installations de Génie Civil et les travaux de câblage qui seront effectués par une entreprise agréée par Orange,
- le coût des études (génie civil et câblage) et la fourniture de tous les matériels nécessaires.

Pour faciliter le déroulement des travaux, la Société ORANGE préfinancera ces prestations et la Commune remboursera l'opérateur en versant la totalité des prestations décrites dans le devis, facturées à la réception définitives des travaux.

Le montant global du devis s'élève à la somme de **3 133,75 € HT.**

Conformément à l'article 8.5 de la convention, la Société ORANGE sera redevable d'une redevance d'occupation du domaine public.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** la convention présentée par ORANGE aux conditions qui y sont définies, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

M. VEISSIER souhaite poser une question par rapport à ce Chemin du Sable : il se situe exactement où par rapport à la rue Serge Dejean ?

Mme BESSON répond qu'elle est tout au bout de la rue Serge Dejean, car c'est l'ancienne appellation de la rue Serge Dejean. Le chemin des sables est englobé dans la totalité de la rue Serge Dejean et qui est du côté du chemin de Bacchus.

M. VEISSIER demande si cette dénomination Chemin du sable a vocation à persister ?

Mme BESSON souligne qu'on parle plus facilement de la rue Serge Dejean, et que sur le cadastre, ce chemin n'existe plus.

Vote : Unanimité.

RAPPORT N° 2015.02.03 : CONVENTION AVEC LE SDEEG DE TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR EFFACEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS - TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION RUE SERGE DEJEAN (TRANCHE 2)

Rapporteur : I. BESSON

L'article 2 de la loi du 2 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, dite Loi MOP, dispose que la réalisation d'une opération intéressant plusieurs maîtres d'ouvrages peut aboutir à la désignation, par convention, d'un maître d'ouvrage unique.

Cette disposition implique un transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage suivant des modalités administratives, techniques et financières bien précises.

L'objectif étant de faciliter la coordination du chantier, il paraît nécessaire de confier cette maîtrise d'ouvrage unique à la structure dont l'intervention sera la plus lourde.

La Ville de BRUGES rencontre ce cas de figure dans le cadre de l'aménagement des réseaux rue Serge Déjean (Tranche 2) la concernant comme maître d'ouvrage pour l'enfouissement du réseau ORANGE ainsi que le SDEEG pour l'Electricité et l'Eclairage Public.

Ainsi, il apparaît opportun de confier à ce dernier, à titre temporaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de télécommunications.

En tant que Maître d'Ouvrage Délégué, le SDEEG s'engage donc à procéder au chiffrage et au suivi de l'opération jusqu'à la remise de l'ouvrage à la collectivité.

Cette dernière définit le programme des travaux ainsi que le choix du matériel.

S'agissant des modalités financières de cette prestation de service effectuée par le SDEEG, la Commune s'engage à rembourser le SDEEG sur la base du montant TTC des travaux réalisés.

Ces modalités sont définies à l'article 5 de la convention. L'estimation de l'opération s'élève à **7 958 € TTC** selon le chiffrage sommaire établi par le SDEEG et soumis à l'approbation de la Commune.

Un certificat des travaux éligibles au FCTVA sera établi par le SDEEG et transmis à la collectivité.

Cette démarche offrant une plus grande souplesse administrative et une meilleure réactivité dans la conduite du chantier n'occasionne aucun coût supplémentaire pour la commune, excepté les frais de gestion et coordination (7%) appliqués par le SDEEG.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'effacement des réseaux de télécommunications de la rue Serge Déjean. Tranche 2, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

M. VEISSIER pense que c'est une manière efficace de prévoir l'intervention de plusieurs corps de métiers.

Vote : Unanimité.

RAPPORT N° 2015.02.04 : DENOMINATION DE LA VOIE DE LA RESIDENCE FLOR & SENS AU TASTA

Rapporteur : I. BESSON

La résidence « Flor & Sens » est située rue des Ecoles. Elle est composée de 55 logements collectifs desservis par une voie nouvelle créée sur la propriété privée cadastrée AT 135 et 143p. La voie créée sera raccordée ultérieurement à la rue Jean-Louis Villemin située dans la ZA C du Tasta.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE DENOMMER** la voie **rue Auguste Ravez (1770 – 1849)**, Magistrat et ancien grand propriétaire au Tasta au 19^{ème} siècle.

M. VEISSIER se demande si cette décision a fait l'unanimité au sein du groupe majoritaire ?

Mme le Maire répond que la majorité n'est pas sectaire ! Elle estime que toutes les personnes, grands propriétaires ou pas, parlementaires ou pas, à partir du moment où elles ont donné une partie de leur vie au service du public, doivent être reconnues ! Donc pour les élus majoritaires, il n'y a pas de problème ! Elle ironise même en soulignant qu'elle a, à ses côtés, un autre grand propriétaire terrien !

Vote : Unanimité.

RAPPORT N° 2015.02.05 : CONVENTION CONCLUE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LA VILLE DE BRUGES POUR L'ACCES A LA VOIE DE DESERTE ENTRE LE COLLEGE ET L'EQUIPEMENT COMMUNAL ARC-EN-CIEL

Rapporteur : J-R BARBE

Le collège de Bruges, voisin du pôle de services publics Arc-en-Ciel utilise la voie de desserte située entre les deux bâtiments pour assurer les livraisons aux cuisines du collège.

L'utilisation quotidienne de cette voie rend nécessaire la conclusion d'une convention bipartite permettant de régir les relations entre les utilisateurs de la voie, et de répartir équitablement les charges d'entretien courant et de renouvellement de la voie.

En effet, les cuisines du Collège de Bruges doivent être approvisionnées et font appel à des services de livraison extérieurs qui empruntent la voie de desserte du restaurant Arc-en-Ciel. De plus, certains prestataires du collège doivent accéder à l'aire de service de l'établissement en empruntant cette même voie.

Eu égard au fait que la voie de desserte, objet de la présente convention, appartienne à l'emprise foncière du bail emphytéotique administratif conclu entre la ville et la SAS TASTA, la ville a sollicité l'avis de l'emphytéote, lequel a donné un avis favorable à l'utilisation de la voie.

La convention a pour objet d'autoriser :

- Les services de livraison du Conseil Départemental de la Gironde à utiliser la voie de desserte du restaurant Arc-en-Ciel dans le cadre de l'exploitation du Collège de Bruges, et notamment les livraisons des cuisines du Collège.
- L'agent technique du collège de Bruges à utiliser la voie de desserte pour se rendre à son domicile.

La voie de desserte du restaurant Arc-en-Ciel, d'une superficie de 913m² (3,1% de la surface totale du Pôle de Service Public), est une voie lourde acceptant une charge admissible de 30 tonnes. La circulation des véhicules de plus de 30 tonnes est interdite.

La convention règlemente les conditions juridiques et financières de l'utilisation de la voie de desserte, pour la partie de la voie utilisée par le collège.

Afin de pérenniser dans le temps l'utilisation de cette voie, il est proposé d'inscrire cette convention dans une durée longue. Ainsi, elle est conclue pour une durée de 10 ans, renouvelable tacitement une fois, sans toutefois pouvoir excéder la durée totale de 20 ans.

Les prestations d'entretien de la voie sont définies dans le bail emphytéotique administratif conclu avec la SAS TASTA et reproduite dans la présente convention.

Il est proposé de répartir équitablement entre la ville et le Conseil Départemental, les charges financières liées à cet entretien, au moyen d'une clé de répartition.

La répartition de la charge financière pour tous les types d'entretien s'effectuera de la manière suivante :

- 60% à la charge du Département
- 40% à la charge de la Ville de Bruges.

Cette clé s'appliquera sur les factures présentées par l'emphytéote à la ville, ayant trait à la prestation d'entretien et de maintenance.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** la convention entre le Conseil Départemental et la Ville pour l'accès à la voie de desserte située entre le collège de Bruges et l'équipement communal Arc-en-Ciel, et tous documents y afférents.

Vote : Unanimité.

RAPPORT N° 2015.03.06 : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BRUGES ET LA MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE (MGEN)

Rapporteur : Frédéric GIRO

La Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) assure la protection santé mais elle a aussi pour objet de « favoriser le développement culturel (...) de ses membres » (Art. 3 des statuts). C'est dans ce cadre que la MGEN a entrepris des démarches pour que les adhérents puissent bénéficier de réductions sur les activités culturelles de ses partenaires.

En vue d'améliorer l'information sur ses activités, l'Espace Culturel Treulon souhaite développer un partenariat avec la MGEN et proposer à ses adhérents des places à tarif réduit sur présentation d'une carte MGEN sur tous les spectacles de la saison 2014/2015 ainsi que pour ceux de la saison 2015/2016.

L'Espace Culturel Treulon s'engage à apposer le logo de la MGEN sur ses outils de communication.

En échange, la MGEN s'engage à diffuser l'information sur les spectacles à ses adhérents via un programme édité en début de saison, le site internet et par mail.

La convention s'appliquera jusqu'au 31 août 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER Madame le Maire** à signer la convention entre la ville de Bruges et la MGEN, et tous documents y afférents.

Vote : Unanimité.

RAPPORT N°2015.02.07 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LE FORUM JEUNESSE 2015

Rapporteur : F.GIRO

Le Forum Jeunesse 2015 aura lieu le vendredi 17 et samedi 18 avril 2015 à l'Espace Culturel Treulon.

Cette manifestation s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans et a pour objectif de présenter les offres proposées par la Ville et ses partenaires en direction de la jeunesse. Elle se veut également être

un temps de rencontres et d'échanges avec les jeunes brugeais, autour d'animations festives, mais aussi en abordant des thématiques telles que la citoyenneté et le vivre ensemble.

Le Forum est organisé par la Ville (Service Jeunesse), en partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Bruges et la Mission Locale Technowest, et en présence de nombreux partenaires Jeunesse.

Le Forum abordera les thématiques suivantes, sous forme de stand de présentation ou d'animations :

- Emploi – Formation : Opération Job d'été 2015 (Service Emploi – Bureau Information Jeunesse – Mission Locale)
- Vie pratique : logement (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)...
- Loisirs : séjours et animations vacances, Opération Sac Ados...
- Prévention Santé : prévention des addictions (ANPAA), Planning familial...
- Animations / temps d'échange: animation théâtrale pour des collégiens

Le Forum sera clôturé par un tremplin Jeunes organisé en partenariat avec l'Espace Culturel Treulon.

Pour les associations qui interviendront dans le cadre des actions de Prévention Santé ou pour l'animation théâtrale à destination des collégiens, il y a lieu de signer des conventions de partenariat.

La Ville met à leur disposition le matériel nécessaire et prend en charge les repas des intervenants.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** les conventions de partenariat entre la ville de Bruges et les associations participant au Forum Jeunesse, et tous documents y afférents.

Vote : Unanimité.

RAPPORT N° 2015.02.08 : OPERATION SAC ADOS 2015

Rapporteur : F.GIRO

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la municipalité a souhaité développer des actions en faveur des 16 /25 ans qui favoriseraient l'autonomie et la prise d'initiative.

Dans le cadre de sa politique transversale « temps libres solidaires en Aquitaine » le Conseil Régional met en œuvre le dispositif « Sac Ados Aquitaine ».

Cette opération s'adresse aux jeunes de 16 à 22 ans en situation économique et sociale fragile souhaitant réaliser un premier projet de vacances autonomes en France.

Les objectifs sont les suivants :

- Permettre l'accès des 16 /22 ans aux richesses de l'Aquitaine
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie
- Renforcer, mobiliser et qualifier un réseau de structures partenaires

La Ville s'engage :

- A respecter le règlement du dispositif et à proposer le dispositif à un public jeune répondant aux critères suivants :
 - o Jeunes entre 16 /22 ans
 - o Jeunes exclus des vacances n'étant jamais partis, sans encadrement familial ou professionnel.
- Mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à l'animation locale du dispositif et au suivi des projets des jeunes.
- Participer aux ateliers d'échanges de pratique et de formation.
- Transmettre une évaluation.

Le Conseil Régional favorise la mise en réseau des acteurs et permet à chaque structure d'avoir une information claire et précise. Il remet aux structures référentes les packs Sac Ados attribués (un pack comprenant 130 € de valeurs pour les départs en France et 250 € de valeurs pour les départs en Europe, une trousse de premiers soins et de la documentation santé et citoyenneté).

Les modalités de ce partenariat sont décrites dans une convention qu'il convient de signer entre la Ville et le Conseil Régional d'Aquitaine. Cette convention étant valable pour une durée de un an.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire, **A SIGNER** la convention de partenariat entre la Ville de Bruges et le Conseil Régional d'Aquitaine pour l'Opération Sac Ados Aquitaine et tous documents y afférents, y compris pour les avenants éventuels.

Mme ESTEVE souhaite poser une première question en demandant pourquoi les premières demandes n'ont pas abouti

M. GIRO rappelle que les jeunes sont d'abord encadrés par une personne du service jeunesse. Un travail d'encadrement selon leur souhait et leur volonté de partir est mis en place, selon leurs projets de vacances : ce sont les jeunes, au final, qui n'ont pas souhaité donner suite.

Mme ESTEVE trouve que c'est une action qui a son bien-fondé. Si cela se réalise cette année, elle demande qu'un bilan détaillé soit réalisé, avec le ressenti exprimé par ces jeunes en termes

de meilleurs souvenirs, de difficultés rencontrées... Et elle propose de faire rencontrer les jeunes d'une édition à une autre pour la richesse de l'expérience et de l'aventure.

M. GIRO informe qu'il répondra à cette demande avec plaisir, mais qu'à ce jour il n'a pas les appels de demandes pour 2015.

M. VEISSIER trouve ça un petit peu décevant qu'un dispositif soit mis en place, que la Ville ne s'emploie pas à le faire vivre et qu'il n'y est pas un résultat à l'arrivée. Il demande quelles sont les mesures correctrices par rapport à l'échec de l'année précédente ?

M. GIRO : se demande si M.Veissier est déjà venu au Forum jeunesse ? Il l'invite à y revenir cette année et car l'opération Sac ados sera encore une fois mise en avant : le service jeunesse reçoit des jeunes pendant toute l'année, met en avant aussi cette offre qui est faite à l'encontre de tous les jeunes. Il souligne qu'il y a également des chantiers qui sont réalisés toute l'année dans lesquels toute la palette des offres existantes aux jeunes de 16 à 22 ans est donnée. Il rappelle que c'est une opération du Conseil Régional qui communique en l'état et qui pilote l'action. Il estime que tout est mis en œuvre pour indiquer l'existence de ce projet, mais qu'après chacun est libre de partir ou pas.

Mme GRIN voudrait juste dire que si l'an dernier il n'y a pas eu de départ, elle considère pas cela comme un échec parce que trois jeunes ont malgré tout été accompagnés pendant un bout de chemin et qu'ils sont venus se renseigner, poser des questions, etc... Elle rappelle que le dispositif a une certaine contrainte, que ce n'est pas un cadeau qui est distribué au coin de la rue : il y a des jeunes qui ne sont malheureusement pas en capacité de s'inscrire, mais à partir du moment où ils font une démarche, où ils ont un premier contact, peut-être qu'ils se réinscriront cette année. Même s'il n'y en a qu'un jeune tous les deux ans, c'est une opportunité à saisir.

Mme le Maire rappelle simplement que cette opération a été mise en œuvre en 2011, suite justement à une rencontre entre Nathalie Grin et un jeune qui voulait partir. A l'époque, aucun dispositif n'était possible sur la commune ! Elle souligne qu'aujourd'hui il y a un dispositif possible qui constitue une première réponse à des jeunes qui se manifestent et ça c'est important. Il faut rappeler quand même la genèse de cette histoire : ce sont aussi les jeunes qui sont porteurs de leur projets et ils peuvent venir à la mairie, au service jeunesse et ils ont une offre, une proposition, une réponse à leur demande, ce qui n'était malheureusement pas le cas avant 2011, c'est aussi pour ça que ce dispositif est en œuvre et qu'il est reconduit d'année en année.

Mme LAMARQUE rappelle tout le travail du service jeunesse, en dehors de cette action. Il faut noter que le service jeunesse propose des animations, soutient d'autres projets. Elle souligne que Frédéric Giro en a rappelé quelques-uns ! Mais après, les jeunes se saisissent du dispositif qu'ils souhaitent, mais ce n'est pas un échec du service jeunesse dans la mesure où il n'a pas que cette proposition qui leur est faite. Elle pensait donc utile de rappeler que c'est un dispositif parmi tant d'autres.

Vote : Unanimité.

RAPPORT N°2015.02.09 : OPERATION CAP 33 POUR L'ETE 2015

Rapporteur : J-D DUBOIS

Dans le cadre de sa politique sportive, la municipalité a souhaité développer des animations sportives en direction des jeunes et des familles. Un centre CAP 33 a été créé sur la commune depuis l'été 2011 et cette opération sera reconduite pour l'été 2015.

Les centres CAP 33 sont des structures d'animations sportives estivales, mises en place grâce à un partenariat Communes /Conseil Général. Ces centres proposent aux familles et aux individuels de plus de 15 ans, de découvrir et de pratiquer de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs.

La ville est organisatrice, avec le soutien du tissu associatif local, notamment les sections sportives de l'Entente Sportive de Bruges, et le soutien financier et matériel du Conseil Général.

Les objectifs de cette animation qui se déroulera du 1^{er} juillet au 28 août 2015, sont les suivants :

- Maintenir l'offre sportive et culturelle durant l'été,
- Proposer des animations à ceux qui ne partent pas en vacances,
- Promouvoir l'offre associative aux Brugeais,
- Montrer le dynamisme des associations locales,
- Créer du lien dans les quartiers en développement.

Trois formules d'activités sont proposées : Les découvertes gratuites, les séances de perfectionnement et les tournois.

La tarification des activités étant de un à deux euros, en fonction des activités, le paiement s'effectuera au moyen de tickets de un ou deux euros. Des cartes d'abonnement multi-activités seront également proposées, pour une valeur de 10 euros. Enfin, les séances découvertes seront gratuites et les tournois à un euro.

La ville finance, avec le soutien du Conseil Général, un chef de centre et 2 animateurs, soit au total 3 éducateurs sportifs à temps plein. Ce dispositif s'appuie en outre sur le partenariat avec l'ESB et d'autres associations sportives de la Ville, qui peuvent soit aider à l'organisation de tournois et/ ou de séances de découverte ponctuelles, soit organiser des séances de perfectionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADOPTER** le projet CAP 33 pour l'été 2015.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** la convention de partenariat entre la ville de Bruges et le Conseil Général de la Gironde, et tous documents y afférents.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** les conventions avec les participants, associations ou Comités Sportifs Départementaux, et tous documents y afférents.

- **DE VOTER** le tarif des activités comme suit :
 - o Séances découvertes : gratuit
 - o Activités : 1 euro ou 2 euros selon l'activité
 - o Tournois : 1 euro
 - o Carte multi-activité (pour 12 séances) : 10 euros.

Mme ESTEVE rappelle que c'est une opération connue depuis de nombreuses années, et que pour sa 5^{ème} année (qui est un moyen terme), les élus d'opposition approuvent son fonctionnement, d'autant plus que la participation n'exclut personne. Elle rappelle que rien n'est gratuit comme l'avait souligné son collègue Philippe Séguineaud, mais elle confirme qu'ils approuvent ce dispositif, très développé sur Bruges, et qui apporte beaucoup de plaisir aux Brugeais.

M. DUBOIS rappelle que l'année dernière, il y a eu cinq mille participations, soit autant que l'année précédente, et que c'est monté en puissance après la première année, de 3000 à 5000 participations, ce qui est quand même très important.

Vote : Unanimité.

RAPPORT N° 2015.02.10 : AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE DE POSTE – Poste de Technicien Informatique responsable bureautique - Service des systèmes informatiques et bureautique

Rapporteur : I. DESBORDES

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant certaines dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – 2 relatif à la vacance temporaire d'un emploi permanent,

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser l'engagement des crédits budgétaires relatif au recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de Technicien informatique responsable bureautique pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} juin 2015,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade de Technicien Principal de 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, à laquelle viendra s'ajouter les primes afférentes à ce grade.

Les crédits budgétaires seront inscrits au Budget 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A RECRUTER** et **A SIGNER** le contrat d'un agent non titulaire sur le poste de Technicien informatique responsable bureautique pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} juin 2015, et tous documents y afférents.

Vote : Unanimité.

RAPPORT N°2015.02.11 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE L'EXERCICE 2015

Rapporteur : P. CHASTANG

Avec l'article 7 de l'ordonnance 2005/1026 du 26 août 2005 une délibération distincte de la délibération de vote du budget primitif doit intervenir pour le vote des subventions aux associations.

Toutefois une exception est possible pour les subventions dont le montant est inférieur à 23 000 euros. Dans cette hypothèse, il suffit d'établir une annexe au budget primitif listant les bénéficiaires et le montant de la subvention. La liste des associations et des montants des subventions figurent dans le document budgétaire.

L'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales intègre cette nouvelle disposition.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à verser les subventions suivantes, et à signer tous documents permettant le versement de ces subventions :

> **Maison des Jeunes et de la Culture** : 162 500 € pour le fonctionnement de l'association.

> **Entente Sportive de Bruges** : 195 700 € pour le fonctionnement de l'association ;

> **Mission Locale Technowest** : 46 406 € dont 44 119 € pour le fonctionnement de l'association et 2 287 € au titre du Fonds Local d'Aide aux Jeunes.

> **Bruges 33 Handball** : 26 500 € pour le fonctionnement de l'association

> **PLEB** : 25 500 € pour le fonctionnement de l'association.

M. BOURG assure que l'opposition va voter ce rapport, mais au nom du groupe qu'il représente, il pense qu'il serait pertinent d'avoir communication et connaissance du rapport d'activité des associations, et du rapport d'activité annuel puisqu'il est demandé de voter ces subventions

Mme le Maire pense que ces documents pourront être communiqués. Elle souhaite ajouter une précision : dans le cadre de l'examen du budget, il y a une reconduction pure et simple des budgets qui ont été votés les autres années. Elle précise, parce que les collectivités sont aujourd'hui dans un contexte budgétaire difficile et que l'Etat diminue sa dotation, que le conseil a voté d'ailleurs une motion au dernier conseil à ce sujet ! Malgré ce contexte, la municipalité a maintenu pour ces associations le même budget que 2014, adapté en fonction de circonstances exceptionnelles qui ont pu générer en 2014 une dépense supplémentaire. Elle pense par exemple à l'Entente Sportive de Bruges qui avait eu en 2014 mais à titre tout à fait exceptionnel, une subvention exceptionnelle pour leur permettre de compenser une partie du

déficit généré par l'équipe de hand. Ce montant de dotation est versé maintenant à Bruges 33 handball puisque cette association est sortie de l'Entente Sportive de Bruges.

M. BOURROUILH-PAREGE ajoute, en complément, qu'une commission d'attribution des subventions a été mise en place : elle se réunit à réception de l'ensemble des pièces justificatives notamment rapport d'activité etc. Ils suggèrent aussi aux élus d'opposition d'aller aux assemblées générales auxquelles ils sont conviés, car il sait que certains d'entre eux sont investis dans la vie associative et participent aux assemblées générales. Il rappelle que les rapports y sont présentés ainsi que rapports moraux et rapports financiers. L'ensemble des éléments désormais sont demandés en amont pour pouvoir trancher et arbitrer le montant des subventions.

Vote : Unanimité.

RAPPORT N°2015.03.12 : REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE ET DU PARC DE LA TOUR DE LA SALLE - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Rapporteur : G. BOURROUILH-PAREGE

La procédure de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement a été rendue possible par la loi d'Administration Territoriale de la République du 06 février 1992, le décret du 20 février 1997 et les articles L 1612-1 et L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui en précisent les modalités d'application. Elle permet aux communes de définir une autorisation de programme qui est le montant total des dépenses de l'opération et de déterminer les crédits de paiement qui sont la limite supérieure pouvant être mandatés durant l'exercice.

On rappelle que par décision du 25 février 2013, Madame le Maire a signé le marché de maîtrise d'œuvre avec l'Agence SIGNES OUEST pour la requalification de la place de l'église Saint-Pierre et le parc public de la Tour de la Salle afin de dynamiser les espaces publics, valoriser le patrimoine architectural et augmenter l'attractivité du centre-ville de Bruges.

La présente délibération vient modifier la délibération AP/CP votée en Conseil Municipal du 19 décembre 2013. En effet, ce marché a fait l'objet d'avenants qui viennent s'ajouter au montant initial.

L'autorisation de programme concernant la requalification de place de l'église Saint-Pierre et le Parc public de la Tour de la Salle comprend le marché de travaux, le marché de maîtrise d'œuvre et les honoraires divers (assurances, contrôles techniques...) ainsi que les raccordements divers.

Le projet d'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement est le suivant :

En Euros TTC	Réalisé 2013	2014	2015	TOTAL
Dépenses	48 000 €	807 000 €	112 000 €	967 000 €
Recettes	48 000 €	807 000 €	112 000 €	967 000 €
Dont autofinancement et subventions	24 000 €	807 000 €	112 000 €	943 000 €
Dont emprunts	24 000 €	0 €	0 €	24 000 €

Les dépenses seront mandatées aux chapitres 20, 21 et 23 du budget principal 2015 de la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'APPROUVER** l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement présentée ci-dessus
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

M. CELLA explique qu'il avait déjà pris la parole lors des conseils des 28 avril et 11 décembre 2014 pour dénoncer le coût exorbitant de ces travaux. Il rappelle à titre d'information, et pour faire un petit historique, que Bruges magazine numéro 7 d'août 2013 faisait état d'un coût initial de 660 000 euros. Début des travaux, deuxième semestre 2013, fin des travaux avril 2014, coût 660 000 euros TTC, le coût est passé à 785 000 euros, puis 900 000 euros, 918 587 euros, et aujourd'hui 967 000 euros, soit une dépense supplémentaire de 48 413 euros ! Il pense qu'à ce rythme, le coût va dépasser le million d'euros, pour un piètre résultat. Il ne veut pas revenir sur les arguments qu'il avait développés lors des derniers conseils mais, pour lui, l'argument le plus frappant est le nombre significatif de places de stationnement en moins qui pénalise le commerce de proximité. Il pense que Mme le Maire va lui dire que ce n'est pas grave comme lors du dernier conseil, que ce projet est financé pour deux tiers par la métropole, mais il estime que ce surcoût répétitif impacte les impôts locaux des brugeais qui ne sont pas donnés. C'est pour toutes ces raisons que l'opposition votera contre. »

M. BOURROUILH-PAREGE souhaite apporter des éléments complémentaires dont certains ont déjà été évoqués. Il explique qu'il y a eu notamment des analyses d'amiante, qui ont nécessité des carottages, de l'assainissement qui a dû être ajouté, etc... Il pense que c'est quelque part inhérent à la phase de travaux ! Il explique qu'il est difficile malgré une assistance à maîtrise d'ouvrage, d'être plus précis lorsqu'il s'agit de travaux publics. Il ne reviendra pas, pour ne pas polémiquer, sur les actions qui ont eu lieu sur cette ville et qui ont coûté près du double du budget initialement prévu. Il est d'accord avec M.Cella sur le fait que cela reste problématique et mais malgré tout, il est toujours très délicat d'arriver à trouver sur ce type de volume de

travaux, le budget le plus précis possible. Il s'adresse à Philippe Séguineaud qui était présent la veille en commission d'appels d'offres pour la requalification du groupe scolaire Prévert : ils ont ensemble ouvert des plis, analysé des offres, essayé d'être le plus précis lors de l'analyse de ces offres. D'autres collègues étaient présents mais lors de cette commission d'appel d'offres les choses se sont déroulées de la même manière pour l'ensemble des travaux et se déroulent de la même manière pour l'ensemble des travaux de la ville. Il précise qu'il y a également un certain nombre de personnes qualifiées qui sont présentes lors de ces commissions, justement pour éviter ce type de dérapages. En l'occurrence, il souhaite préciser à monsieur Cella qu'au budget initial annoncé de 660 000 euros, doit être rajouté l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'autres études complémentaires, pour un total à l'origine du projet de 785 000 euros. Il y a encore un delta entre 785 000 euros et 967 000 euros mais effectivement comme M.Cella le précisait, une grosse partie est prise en charge par la Communauté Urbaine de Bordeaux ! Même si cela est de l'argent public ! Il explique également qu'il y a eu un travail qui a été réalisé avec des techniciens tel qu'il est en train de s'amorcer pour la requalification du groupe Prévert. La Municipalité y prête une attention particulière et il prend à témoin M.Séguineaud. En tant qu'adjoint aux finances, il explique qu'il était particulièrement attaché aux références qui étaient présentées hier par les architectes, notamment de réalisations de travaux de même strate pour être sûr que ça ne donnera pas lieu à des avenants qui entraîneront, à leur tour, polémique ou débat au sein de cette assemblée.

M. SEGUINEAUD intervient puisqu'il a l'honneur d'être cité à trois reprises sur la commission d'hier soir. Il avoue qu'il a quand même sourit à un moment donné, quand M.Bourrouilh-Parège a, en commission, mis en miroir ce qui s'était passé sur un bâtiment fait par le passé par des gens qu'il n'a pas connus et cette place de l'Eglise : on était complètement, pour lui, dans le même schéma. Ce que la Municipalité reproche à ceux qui étaient là avant elle, il pense que Bruges est en train de le vivre, et le sujet est mis sur la table ce soir. Il explique qu'il a quitté la salle hier soir en disant qu'il regrettait que sur les 71 personnes qui avaient déposé des dossiers, la commission n'en ait étudié que 11. Il estime qu'il y avait peut-être d'excellents dossiers, peut-être qu'ils ont fait ensemble le bon choix, mais peut-être qu'au final qu'il y aura peut-être des surprises...

M. BOURROUILH-PAREGE : « Nous avons fait le même choix hier soir cher collègue, je ne vais pas polémiquer ici, je l'ai cité hier en assemblée restreinte, puisque effectivement pour moi c'est un exemple fort, et je vous le dis je pense qu'il faut prendre exemple et savoir prendre exemple sur ce qui s'est fait dans le passé pour éviter la reproduction d'erreurs, ceci étant, on n'est pas sur le même volume financier et on n'est pas sur le même pourcentage de dépassement.

Mme le Maire souhaite quand même rappeler que cette place de l'Eglise est une très belle réussite, et beaucoup de Brugeais sont extrêmement contents et satisfaits, et notamment, la communauté qui fréquente ce quartier. En tant qu'eu maire, elle assume le dépassement des crédits, car certains sont liés à des demandes complémentaires qui ont été faites par la maîtrise d'ouvrage suite à des concertations, notamment le conseil paroissial et les riverains. Elle pense que lorsque la Ville fait des concertations, c'est pour écouter vraiment les gens et pour ensuite, faire évoluer le projet si on peut le faire financièrement ! Là, la ville pouvait le faire donc la

Municipalité l'a fait. Si elle n'avait pas eu les moyens, elle ne l'aurait pas fait. Elle rappelle que les dépassements sont liés à deux choses :

- d'une part des demandes complémentaires assumées par la municipalité et notamment un accès contrôlé au parvis de l'Eglise et au presbytère : elle pense que s'il n'y avait pas ces bornes rétractables, les riverains subiraient les usages traditionnels de dérapage, de stationnement un peu partout.

- d'autre part, elle rappelle qu'il y a eu un aléa de chantier : on a trouvé un cimetière mérovingien et le service d'archéologie préventive pensait intervenir un mois, mais ils ont bloqué le chantier pendant 8 mois ! Cela a un coût aussi, auquel s'ajoute des travaux techniques que la Métropole prend en charge, voilà pourquoi on en arrive là. Pour rassurer Monsieur CELLA, elle explique que cela n'augmentera pas plus puisque les travaux sont finis, ont été réceptionnés et que ce chantier est dans le cadre d'une APCP pour bien finaliser le paiement des soldes de tous comptes.

M. CELLA demande où en sont les fissures ?

Mme le Maire rappelle que, comme dans toute opération de chantier, il y a des réserves : on est d'abord dans le cadre d'une garantie de parfait achèvement d'un an et après qu'une garantie décennale. Les fissures sont en cours de traitement, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont en train de gérer ces problèmes qui seront bien entendu corrigés et qui ne coûteront rien puisque c'est dans le cadre de la garantie de parfait achèvement des entreprises.

M. VEISSIER résume les propos du Maire : « vous nous avez expliqué que vous avez lancé le projet et qu'après vous avez fait un certain nombre de concertations, ça m'étonne un peu dans la chronologie des événements parce qu'habituellement, lorsqu'on a envie de mettre en place un projet, on fait d'abord une phase de concertation, la plus large possible de manière à écouter l'ensemble des demandes. Une fois cette phase de concertation finie, on passe dans la réalisation du projet ». Il pense que c'est sans doute la raison pour laquelle, il y a à l'arrivée un dérapage de 46% du coût initialement prévu : il pense qu'il y aurait peut-être quelque chose à revoir dans la méthodologie.

Mme le Maire : rappelle que le taux de 46% n'est pas juste ! Elle souligne que le premier adjoint a rappelé que les honoraires de maîtrise d'œuvre s'ajoutaient aux 660 000 euros qui étaient prévus. Par ailleurs, la concertation se fait avec des gens, des habitants qui n'ont pas forcément l'habitude et la capacité de se projeter dans un fonctionnement nouveau, donc on peut accepter que les gens n'aient pas tout signalé ! Elle estime ne pas avoir de leçons à recevoir de l'équipe de M.Veissier sur la concertation, car c'est quand même une chose que la Majorité a développé depuis cinq ans alors qu'il n'existait rien auparavant. Elle rappelle à M.Veissier que les concertations ont lieu en amont autant qu'après une fois que les plans sont bien arrêtés, car une fois que les choses se font, c'est au détour des chantiers souvent que les riverains ou les utilisateurs reviennent vers la municipalité en expliquant les manques : la ville accepte de faire évoluer les projets tant qu'elle peut le faire. Mais elle pense que le conseil municipal a déjà eu ce débat la fois dernière comme le rappelait Monsieur CELLA.

M. VEISSIER pense que Mme le Maire fait des comparaisons par rapport à des temps où ils n'étaient pas présents, donc il lui demande tout simplement d'éviter ce genre de comparaisons parce qu'elles sont déplacées : elles ne correspondent à aucune réalité. Il comprends que la Municipalité soit un petit peu gênée par rapport à ce dérapage de 46% d'investissement, donc il propose de rester sur le propos, sur le rapport, et il demande de cesser de faire référence à une période passée à laquelle l'ensemble des élus du groupe d'opposition n'était pas présent et n'ont assumé aucune responsabilité.

Mme le Maire rappelle à son tour que ce n'est pas 46% c'est 23% et que M.Veissier, lors du précédent mandat, était dans le groupe des équipes précédentes de l'ancien mandat.

Vote : 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Contre (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges).

RAPPORT N° 2015.02.13 : FISCALITE LOCALE – VOTE DES 3 TAXES

Rapporteur : G. BOURROUILH-PAREGE

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE FIXER** les taux 2015 pour les 3 taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'Habitation	:	22,33 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	:	32,33 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties :		71,20 %

La recette est inscrite au chapitre 73 du budget primitif 2015.

M. SEGUINEAUD trouve que depuis trois ans Bruges réalise des excédents. Il pense qu'il serait temps pour les brugeais et les brugeaises d'en tenir compte. Et propose à l'assemblée ne pas s'interdire de baisser les taxes. Il explique qu'il a ici les tableaux de la métropole qui disent que, concernant la taxe d'habitation, sur les 28 villes de la métropole, Bruges se place à la 10ème place. Concernant les taxes foncières, Bruges se classe à la 4ème place. Concernant le foncier non bâti, Bruges se classe à la 9ème place. Il pense que c'est intéressant de rappeler ces tableaux : ça peut permettre à chacun de savoir comment il se situe. Pour les propriétaires, il estime que si on cumule taxe d'habitation plus taxe foncière, Bruges est la 5ème ville la plus imposée sur 28. Enfin si l'on cumule les trois taxes, Bruges est la 2ème ville la plus imposée sur 28.

Il ironise en disant que c'est bien d'être sur le podium : la première commune c'est Mérignac, la 2ème c'est Bruges, et la 3ème c'est Gradignan. Il pense connaître déjà la réponse car les taxes ont été votées par le passé, qu'elles sont maintenues et que la municipalité n'y est peut-être pour rien. Tout cela est du passé et aujourd'hui ce qu'il demande, c'est de lisser ces taxes avec un effort qui pourrait être tout particulièrement mis en lumière sur la taxe d'habitation qui impacte en premier les familles brugeaises et surtout les plus modestes puisque ce sont ceux qui le payent le plus. Voilà ce qu'il propose.

Mme le Maire demande si dans l'étude comparative, puisqu'il a pris les trois taux, M.Ségiuneaud a tenu compte des abattements ? Elle aimerait qu'il donne les abattements qui sont communément aussi utilisés dans les 28 communes auxquelles il fait référence. Parce que la pression fiscale ce n'est pas que le vote des taux, c'est aussi l'abattement. Elle rappelle que l'ancien maire en 2008 avait diminué l'abattement de 5%, ce qui avait fait augmenter mathématiquement les impôts de 5% donc c'est facile de comparer des choses mais il faut tout comparer ! Elle rappelle que comparer les taux sans les abattements, ça n'a pas de sens.

M. SEGUINEAUD pense que, ceci dit, les bases sont ce qu'elles sont, et les tableaux qu'il a versé ce soir au dossier sont des tableaux avec des chiffres réels, concrets et il n'y a derrière ces tableaux aucune dissimulation de quoi que ce soit.

Mme le Maire fait remarquer que M.Ségiuneaud « verse au dossier » un tableau incomplet.

M. BOURROUILH-PAREGE indique que pour le calcul de la taxe d'habitation, comme le précise Madame le Maire quand elle parle de l'abattement, il y a une base d'imposition brute (qu'on appelle également la valeur locative) moins un abattement général, qui peut être baissé ou augmenté par la commune. En l'occurrence, comme le disait Madame le Maire, il a été baissé par l'ancienne équipe de 5% et tout cela définit donc une base nette sur laquelle est appliqué le taux voté par le conseil, ce taux que la Municipalité refuse de changer. Il ne souhaite pas polémiquer sur le mode de calcul. Concernant l'intervention de M.Ségiuneaud, il pense que les chiffres transmis sont justes mais qu'il faut surtout préciser l'ensemble des éléments. Ensuite il veut rappeler une chose qui lui semble importante : la nouvelle équipe est arrivée en 2010, a récupéré un budget et une ville avec un certain nombre d'agents, avec des services, avec des écoles qui étaient susceptibles d'ouvrir etc... Il fallait faire fonctionner cet ensemble avec des travaux en cours, des travaux à achever, etc. La nouvelle équipe a également récupéré une ville avec des charges notamment le BEA qui est une charge importante ! C'est fort de tout cela lorsqu'on construit un budget ! Il aimerait lui aussi que le conseil municipal puisse, d'un claquement de doigts, baisser les taxes des administrés dont il fait partie, dont tous les membres du conseil font partie. Il souligne que M.Ségiuneaud gère une entreprise, depuis bien plus longtemps que lui, et qu'il sait très bien qu'il y a des charges, des salariés et un certain nombre de choses à gérer. Il explique que lorsqu'on construit un budget, on ne commence pas sur un déficit : c'est un peu compliqué de faire des projets d'agrandissement, par exemple d'une maison de retraite, en expliquant aux bénéficiaires qui sont dans cet établissement, que l'année prochaine le service de restauration sera amélioré et qu'en plus, on va leur demander de payer moins. Il pense qu'il ne faut pas avoir de discours démagogique.

La France est dans une situation économique difficile, et il souhaite rappeler les mots de Patrick BOBET, président de la commission finances de Bordeaux Métropole, au sein de laquelle il

siège, qui demande à faire appel à l'imagination collective dans une situation budgétaire difficile, où il y a des recettes qui sont de plus en plus contraintes. Il explique qu'il n'a malheureusement pas pu participer au débat sur les orientations budgétaires, et ne souhaite pas revenir sur la baisse des dotations et sur un certain nombre de contraintes qui s'imposent aux collectivités locales. Mais il répète que construire un budget dans cette situation doit obliger chacun à faire appel à beaucoup d'imagination. Il faut faire des choix politiques et faire des coupes sur des services, peut-être sur des renouvellements de contrats, sur des remplacements... C'est ça la réalité.

Il estime que c'est la réalité aussi d'une entreprise, mais avec une nuance près : c'est qu'un excédent en comptabilité M14, dans un budget municipal, n'est pas un dividende qui est reversé aux membres de cette assemblée ! Il estime qu'il faut bien le comprendre, c'est quelque chose qui va venir nourrir notamment la capacité d'autofinancement, c'est quelque chose qui viendra aussi donner du souffle à la commune pour peut-être éviter d'avoir à recourir à l'emprunt, et la Municipalité a prouvé qu'elle était capable de le faire, parce que nous sommes dans une ville qui se développe et que les élus majoritaires ont travaillé sur un plan pluri annuel d'investissements sur dix ans, bien au-delà de notre mandat. Il estime que la bonne gestion c'est aussi ça, parce qu'il y a de nouveaux Brugeais qui vont arriver, parce qu'il va falloir construire de nouvelles écoles et que dans ces nouvelles écoles il va falloir du personnel, il va falloir les chauffer, il va falloir construire de nouvelles crèches... Donc tout cela sert également à construire un budget. Il demande donc à M. Séguineaud de ne pas confondre pas excédents et les dividendes que vous pouvez vous reverser au sein de votre structure professionnelle.

M. SEGUINEAUD a écouté tout ce que M. Bourrouilh-Parège a pu dire sur la gestion des entreprises et il n'en retiendra pas grand-chose, avec bientôt 30 ans d'expérience. Il pense que ça arrive de baisser les tarifs, et s'étonne qu'on puisse ne pas se poser la question. Il a été le premier à proposer au sein du conseil municipal la motion de l'Association des Maires de France qui interpelle l'Etat : car il va falloir faire des économies bien sûr, mais les brugeais, comme les français font au quotidien des économies et ils sont surtaxés et re taxés et il pense que les collectivités locales et notamment les mairies, dans la mesure où elle peuvent le faire, doivent faire des efforts et permettre aux administrés d'avoir un petit peu de pouvoir d'achat. C'est tout simple et ce n'est pas plus compliqué que ça.

M. VEISSIER ne reviendra pas sur le long discours du premier Adjoint qui a une capacité à s'éloigner du débat. Il n'aime pas du tout sa formule lorsque ce dernier dit "nous avons récupéré la gestion de la ville" : Il demande ce que cela veut dire ? Il rappelle que lorsque l'équipe municipale est arrivée, les élus d'opposition étaient là aussi, car ils arrivaient tous en même temps donc les propos de M. Bourrouilh-Parège sont erronés. Il répète qu'il trouve vraiment déplacé cette manière de dire " nous avons récupéré" à 3 reprises ! Il pense qu'il faut dire "nous avons pris en charge la gestion de la ville", car il faut dans la manière de s'exprimer, respecter les administrés et respecter les citoyens et ces propos lui paraissent non respectueux à l'égard des citoyens.

Mme le Maire estime que ce n'est pas du tout les citoyens qui étaient en question, et elle souhaite compléter le débat, parce qu'elle estime que les cours de sémantique, à un moment donné, ça a des limites. Elle rappelle que l'équipe municipale a récupéré une situation

extrêmement difficile puisque, fin 2010, et même si M. Veissier n'était pas aux affaires à l'époque, elle a dû emprunter en décembre 600 000 euros pour boucler le budget puisqu'il n'y avait même pas assez de trésorerie pour payer le personnel de la municipalité. Elle rappelle que ce n'est pas du tout faire injures aux administrés, c'est surtout un constat que fin 2010 la situation était très difficile et c'est pour ça que ce terme a été employé.

M. GIRO demande si un élu d'opposition connaît la valeur du point de fiscalité puisqu'il suppose que l'opposition souhaite baisser la fiscalité... Il explique donc que le point de la fiscalité vaut 140 000 euros ! Donc si on baisse d'un point la fiscalité les taux votés lors de la séance d'aujourd'hui, en étant concrets, il demande ce que les élus d'opposition veulent supprimer ? Il leur rappelle qu'ils ont eu le budget, et leur demande ce qu'il propose de concret : suppression de personnel ? Fermeture des crèches, les écoles, les associations ? Qu'est-ce qu'on fait concrètement pour réduire le budget puisqu'on a quand même des charges fixes et des contraintes ?

M. SEGUINEAUD souhaite répondre, mais ce n'est en deux minutes à l'occasion d'un conseil municipal, que ce genre de choses peuvent se mettre sur la table. La mairie a un conseil d'administration, si on reprend le terme d'entreprise, et elle réfléchit au sujet en amont et après avoir affiné les calculs, le débat peut être intéressant.

Mme LAMARQUE résume donc les propos de l'opposition en expliquant qu'il propose une diminution d'impôt mais sans en avoir mesuré les impacts. Elle ne comprend pas très bien, et regrette la logique un petit peu démagogique qui consiste à dire d'un côté qu'il faut baisser les impôts sans dire en face les impacts sur la population et notamment sur la qualité des services publics proposé, et que d'un autre côté demander à augmenter le taux de participation, le taux d'effort des familles notamment par rapport aux crèches comme ça a été proposé en d'autres instances. Elle rappelle le débat tenu lors du précédent conseil municipal sur le sujet ! D'un côté il faudrait baisser les impôts mais quand il s'agit de passer à la caisse, augmenter la contribution des familles : Elle ne comprend pas très bien la logique.

M. SEGUINEAUD reprend en disant que l'impact que ça aura sur la population c'est de leur donner du pouvoir d'achat. Après l'impact sur le fonctionnement, ça se réfléchit, ça se prépare et ça se travaille en amont.

Mme le Maire reprend M. Séguineaud, en expliquant qu'il arrive en séance ce soir, en parlant des impôts trop élevés et qu'il souhaite les diminuer. La municipalité souhaiterait aussi vraiment diminuer les impôts. Mais la question posée à l'opposition, c'est dans quel domaine ils réduiraient les dépenses, puisqu'ils ont eu le budget, ils l'ont préparé, ils ont eu un document très complet avec le budget de la commune, ils ont pu analyser poste par poste les dépenses ! Elle explique également que M. Giro a rappelé qu'un seul point d'impôts c'est 140 000 euros de diminution, et souligne qu'en terme de pouvoir d'achat, si vous divisez par le nombre de foyers qui sont à peu près de 8000 sur la commune, cela est assez réduit ! Donc elle demande à nouveau qu'est-ce que l'opposition supprime puisque c'est ça la question.

Ce qu'elle souhaite répondre aujourd'hui à M. Séguineaud, c'est que leur proposition est irresponsable dans le contexte actuel : elle rappelle qu'il y a déjà eu un débat d'orientation budgétaire, et puisque M. Séguineaud semble lire beaucoup tout ce qui se passe à la métropole,

il doit avoir des rapports, il a dû aussi entendre et lire les actes qui ont conduit au vote du budget de la métropole, et donc il a entendu comme partout qu'il y a moins d'argent ! Elle dit que c'est irresponsable dans un contexte où l'Etat se désengage, car aujourd'hui on a déjà la connaissance du premier train de désengagement de l'Etat puisqu'on est à plus de 400 000 euros de dotation en moins, successivement sur trois ans, donc ça fait un million deux cent mille euros. A cela, va s'ajouter également une situation économique très incertaine qui fait qu'aujourd'hui les recettes fiscales qui sont plutôt dynamiques peuvent s'écrouler du jour au lendemain. C'est ce qui s'est passé en 2010 d'ailleurs, car il y a eu un effondrement des droits de mutation, il y a eu un effondrement des revenus fiscaux, qui sont revenus depuis et qui font que la ville a aujourd'hui un certain dynamisme fiscal ! Elle n'engagera pas la commune sur des recettes incertaines au regard de la conjoncture actuelle. Donc elle trouve que c'est irresponsable et pense que déjà le travail qui a été fait cette année d'essayer de trouver 400 000 euros d'économies est déjà très important. Elle rappelle que son équipe avait déjà dès 2011 travaillé pour trouver des économies pour éviter le déficit tel qu'il a été trouvé en 2010. Par ailleurs, l'objectif est de maintenir la capacité à faire face à l'évolution de la ville, c'est à dire des écoles et des crèches à construire, à requalifier, avec un ordre également à maintenir, une certaine capacité d'investissement et si possible sans emprunter ! C'est tout ça aussi l'équilibre d'un budget, donc elle répète que la proposition de l'opposition est irresponsable. Elle suggère à M. Séguineaud, puisqu'il est prompt à regarder ce qui se passe sur les 27 autres communes, de regarder sur les plus proches ce qui va se passer dans les deux ou trois ans qui viennent. Toutes proposent d'augmenter les impôts, donc elle pense qu'à un moment comme celui-là, la prudence est de rester au même taux d'imposition ! Elle souligne cette situation est connue à Bruges, qu'elle ne l'a jamais cachée, qu'elle le dit depuis cinq ans et d'ailleurs c'est pour ça qu'elle s'est engagée sur un mandat électif avant même de savoir qu'il y aurait cette diminution violente des dotations de l'Etat. Elle reste sur ces engagements mais toutes les communes ne font pas pareil : Bordeaux +5%, M. Juppé l'a annoncé, et elle invite M. Séguineaud à aller voir ce qui se passe partout ailleurs sur la métropole et ils en reparleront.

M. SEGUINEAUD explique que c'est la première fois qu'on le traite d'irresponsable. Il souhaite dire deux choses. Tout d'abord il faut «faire des économies », notamment par rapport au budget de l'année dernière, alors qu'il y a eu une forte augmentation de la masse salariale, qui se retrouve cette année, mais forcément il y a toujours une bonne raison de dépenser de l'argent ! Ensuite Mme le Maire parlait de droits de mutation et du dynamisme fiscal, alors il pense que la municipalité a dû anticiper tout ça, parce qu'avec tout ce que l'on voit actuellement sur Bruges avec des centaines et des milliers d'appartements qui sont en train de se construire partout sur Bruges, dans le centre : 850 logements à Ausone, 600 au Tasta, 211 logements à Letoile, 138 logements en centre-ville, 400 au petit Bruges, allée de Brion, rue Conrad de Gausens, etc... Madame le Maire dénonçait le bétonnage à tout va, et elle le dénonçait par le passé, mais il explique qu'il est en train de voir Bruges se balafrez, il y a des grues et il imagine, si l'opposition avait été aux affaires, qu'auraient dit les écologistes, qu'aurait-elle dit sur les amis copains-coquins avec les promoteurs, etc. Il sait qu'il va y avoir des droits de mutation, il va y avoir une fiscalité dynamique, ce qui a pu déjà permettre de redresser les finances et il ne trouve pas irresponsable mais complètement scandaleux ce qui est en train de se passer en termes de constructions dans la commune !

Mme le Maire assume totalement les programmes qui viennent d'être cités. Simplement il semble penser que cela va se construire en un an ! Il faut arrêter le délire ! Elle évoque les rentrées fiscales liées à ces programmes, et prend l'exemple de la ZAC Tasta puisque M. Séguineaud parle des 600 logements de la phase 3. Elle lui demande quand a commencé la ZAC du TASTA ? Elle lui rappelle que c'était il y a quinze ans ! Il y a la phase 1 et la phase 2 qui ont été construites ! Ce qu'elle veut dire, c'est que la phase 3 va mettre plusieurs années à se mettre en œuvre ! De la même façon, il y aura le PAE Ausone, avec plusieurs îlots, ça ne va pas se faire en deux ans ! Ça va se faire en plusieurs années, elle préfère le préciser parce que M. Séguineaud citait comme ça des nombres de logements sans prendre la temporalité ! Elle rappelle simplement l'engagement qu'elle a pris vis-à-vis de la métropole, c'était d'avoir, en lien avec le projet de territoire qui a été voté d'ailleurs et le PLU, 200/210 logements livrés par an mais on voit bien qu'aujourd'hui avec tous les retards inhérents aux études techniques, aux problèmes d'assainissement, etc, les délais sont rarement respectés. Donc pour elle, les rentrées fiscales des programmes dont parle M. Séguineaud, commenceront à entrer dans 5 ans, 6 ans ! Et elle demande ce que propose l'opposition dans les cinq ans qui viennent, si on baisse les impôts maintenant ?

Mme BESSON précise que parmi tous ces programmes, la Municipalité a demandé 30% de logements sociaux de manière à pouvoir rattraper une loi qui a été mise en place par un ministre écologiste et d'éviter de payer les pénalités payées actuellement, car il n'y a pas suffisamment de logements sociaux. »

Mme le Maire rappelle que la pénalité cette année est de 72 000 euros mais qu'elle risque d'augmenter dans les années qui viennent.

Mme CENDRES-BARBE voulait revenir quand même sur ces chiffres concernant les logements et insister sur ce qui a été dit. Le Tasta est effectivement une opération qui a été initiée il y a quinze ans. Ausone a fait l'objet d'un moratoire donc c'est une opération qui a été initiée déjà bien avant, puisque la municipalité a baissé le nombre de logements. Concernant Letoile, ça fait sept ans que Monsieur Letoile a son projet. Sur le Centre-ville, il y avait quand même un projet immobilier qui a été initié par Bernard SEUROT qui a fait l'objet là aussi d'un moratoire pour repartir sur de nouvelles bases, et elle rappelle quand même que dans la commission et le jury du projet actuel, il y avait Monsieur VOLLAND et Mme RAHOUL. La Municipalité a voté en 2011 un projet de territoire qui fait que la densification se fait de manière douce et maîtrisée, que sur 70 % du territoire nous protégeons le tissu pavillonnaire et l'exemple en est sur les projets existants, qui ne montent pas à plus de R+1 sur un tissu pavillonnaire existant. La Municipalité densifie par contre sur du collectif, sur des axes de transport. Elle souhaitait rappeler ceci quand même pour dire que l'opposition manque un peu de constance dans ses convictions, puisqu'elle rappelle que Monsieur Séguineaud, lors du conseil municipal du 26 février 2015, disait : "lorsqu'on parlait du DOB et du dynamisme fiscal, on bénéficie de toutes les bonnes choses qui ont été faites par le passé, Bruges est une ville attractive" et que Madame le Maire lui a demandé " mais vous vous réjouissez des constructions faites et des logements initiés avant 2010 " et qu'il a répondu "Oui ".

M. VEISSIER voit un débat qui part dans tous les sens : la Municipalité a lancé le débat sur les constructions, mais il constate une chose, c'est que l'équipe municipale a annoncé il y a moins

d'un an, dans un document, la fin d'un urbanisme à outrance. Qu'est-ce qu'elle est en train de faire aujourd'hui ? Ce n'est pas parce que Mme le Maire rappelle que la ZAC a démarré il y a quinze ans, qu'il y a eu un lot 1 et un lot 2, que le lot 3 devait être réalisé : c'est la Municipalité qui l'avait décidé ! Concernant Ausone, il y a eu un moratoire, tout simplement des conditions suspensives qui à un moment donné n'étaient pas respectées : rien n'obligeait la Municipalité d'accepter le projet, c'est l'équipe de Mme le Maire qui l'a décidé et accepté, c'est le Maire qui a signé ce permis de construire et ce n'est pas une autre municipalité précédente. Il rappelle que c'est les élus actuels qui signent l'ensemble de ces permis de construire pour plus de 1500 logements ! Alors il demande de ne pas faire semblant de se référer à un passé lointain, car même s'il y a eu un moratoire, aujourd'hui il y a eu une décision de faire ces 1500 logements. Mais que le Maire soit en contradiction entre ses discours et ses écrits, ils y sont habitués ! Au niveau communal, comme au niveau national, il dit que c'est une habitude. S'agissant donc de ces investissements, il reproche à la municipalité de bétonner la ville actuellement, et rejoint ce que dit M. Séguineaud : la municipalité est en train de bétonner la ville et est responsable de ce bétonnage !

Mme le Maire réitère ma réponse, et estime que le débat est initié par l'opposition, qui d'ailleurs même venu avec une partie de mon programme alors qu'elle ne vient pas en conseil municipal avec le programme de l'opposition : cela prouve bien qu'il souhaite faire ce débat. Elle souligne que Mme CENDRES a rappelé exactement le contexte, mais l'opposition, en prenant partiellement les choses, souhaite faire croire n'importe quoi ! On est sur un urbanisme raisonné : sur Ausone, elle rappelle que le niveau était de 1200 logements, et qu'il est maintenant à 825 parce que c'est elle qui a refusé en arrivant les 9 permis de construire d'Ausone. Donc elle sait de quoi elle parle : la CUB avait d'ailleurs émis un avis défavorable ! Elle rappelle que sur Letoile on était à 280 logements, on est passé à 210 ! Elle rappelle qu'il y a douze hectares de parc public et que ce sera un parc formidable qu'envieront toutes les villes de la métropole.

Elle souhaite revenir sur l'objet qui concerne cette délibération numéro 13, c'est le vote des trois taxes donc souhaite passer maintenant au vote.

Vote : 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Contre (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges).

RAPPORT N° 2015.02.14 : AFFECTATION PREVISIONNELLE DES RESULTATS 2014 DU BUDGET DE LA VILLE

Rapporteur : G. BOURROUILH-PAREGE

① Le cadre juridique :

L'instruction comptable M 14 permet d'effectuer la reprise des résultats de l'exercice N – 1 et des reports d'investissement dès le budget primitif et ce, avant même le vote du compte administratif. Ce texte permet également de traiter l'affectation du résultat de fonctionnement. Cette affectation est prévisionnelle. En effet, tant que le compte administratif n'est pas voté, les comptes de l'exercice ne sont pas considérés comme arrêtés (article L 1612-12 du Code Général

des Collectivités Territoriales). Lorsque le compte administratif est voté, les résultats sont définitivement entérinés. Si une différence apparaît avec la présente délibération, une régularisation intervient.

Par ailleurs, il convient de prendre en considération la circulaire NOR/LBL/B/04/10054/C du 16 juin 2004, commune au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés locales, laquelle a pour objet d'optimiser la gestion budgétaire des collectivités locales. A ce titre, elle permet de raccourcir la journée complémentaire et de disposer des comptes de gestion du comptable public plus tôt.

② Les propositions pour Bruges :

Nous avons déjà reçu le compte de gestion 2014. Celui-ci est conforme avec notre comptabilité et le compte administratif 2014 qui sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

Aussi, dans un souci de bonne gestion et d'optimisation de la gestion budgétaire (et notamment du respect du principe de l'unité budgétaire), il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer la reprise des résultats de l'exercice 2014 dès le budget primitif 2015 de la façon suivante :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice 2014	excédent : 2 185 701,57 €
- Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent : 2 107 374,70 €
- Résultat de clôture à affecter (A 1)	excédent : 4 293 076 ,27 €

- Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2014	excédent : 1 344 543,93 €
- Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit : - 1 235 896,36 €
- Résultat comptable cumulé	excédent: 108 647,57 €

- Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	1 104 921 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser :	0 €
- Soldes des restes à réaliser :	1 104 921 €
- Besoin réel de financement :	996 273,43 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire (A 1)
- . En couverture du besoin de financement (B) dégagé à la section d'investissement

(recette budgétaire au compte 1068)

996 273,43 €

. En dotation complémentaire en réserve

(recette budgétaire au compte 1068)

+ 726,57 €

Sous Total (R 1068) 997 000 €

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat .:

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	002 : excédent reporté 3 296 076,27 €		1068: excédent fonctionnement capitalisé : 997 000 € 001 : solde d'exécution N-1 :108 647,57 €

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'EFFECTUER** une reprise anticipée des résultats prévisionnels 2014 ci-dessus énumérés dès le budget primitif 2015.
- **DE VOTER** l'affectation prévisionnelle des résultats ci-dessus énumérés.

M. VEISSIER souhaite juste faire une remarque, sur le ton de l'humour, car il découvre que le premier adjoint s'emploie au langage des entreprises, qui elles créent la richesse, donc il se réjouit si effectivement la majorité comprend aujourd'hui les termes de dividendes et que le fait d'utiliser ces termes dans un conseil municipal soit pour la majorité une révolution. Les entreprises existent, et il a cru comprendre au niveau de votre parti majoritaire, que se tourner vers les entreprises était un petit peu le discours du moment mais c'était juste un trait d'humour et il indique que l'opposition va s'abstenir sur ce vote.

Vote : 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Contre (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges).

RAPPORT N° 2015.02.15 : BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : G. BOURROUILH-PAREGE

Vu les dispositions des articles L 2312.1 et L 2321.2 et L 2321.3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires intervenu le 12 février 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** chapitre par chapitre le Budget Primitif 2015 de la commune (joint à la présente délibération) qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement comme suit :

- **Section de Fonctionnement :**

. Recettes : 24 533 000 euros

. Dépenses : 24 533 000 euros

- **Section d'investissement :**

. Recettes : 6 932 000 euros

. Dépenses : 6 932 000 euros

Le montant total du Budget Primitif de la commune pour 2015 s'établit donc à 31 465 000 euros.

M. VEISSIER découvre avec plaisir aujourd'hui ce document, car il tient à dire à tous les Brugeaises et les Brugeais ici présents, que ce document ne leur a pas été communiqué. C'est une manière de lancer un débat, d'arriver avec un power point rétro projeté et de faire semblant de donner des informations. La moindre des choses lorsqu'on veut effectivement respecter les élus, c'est de leur faire parvenir ce document avant le conseil municipal, mais il est habitué à ses pratiques de dissimulation, d'absence de transparence ! Il a tout simplement sous les yeux un document qui parlait du débat d'orientation budgétaire, datant du douze février deux mille quinze présenté lors du précédent conseil municipal, et qui fait état d'une prévision d'investissement de cinq millions d'euros. Aujourd'hui il découvre au travers d'un transparent, qu'en fait c'est 6,9 neuf millions d'euros, dans un mois ça sera peut-être 8 millions d'euros, peut-être que dans trois mois, ça sera 12 millions d'euros... Il constate qu'effectivement, d'un conseil municipal à l'autre, le projet d'investissement est passé de 5 millions à 6,9 millions d'euros. Il suppose que c'est du hors taxes, parce que sinon, ça fait beaucoup plus.

Tout ça pour dire que débattre et voter sur des documents qui sont remis à la va-vite précipitamment au dernier moment, il trouve ça absolument scandaleux, et ne rentrera pas dans ce jeu. Mais après tout si c'est la marque de fabrique de la majorité de fonctionner comme ça, les Brugeaises et les Brugeais en prendront acte, donc il demande que soient communiqués ces

documents avant la séance du conseil municipal et non pas, comme l'a dit Monsieur BOURROUILH avec un humour dépassé "contentez-vous du compte administratif par nature" en démarrant son propos. Il n'y a effectivement pas le détail, la nature et l'objet des investissements vous souhaitez réaliser. La majorité ne respecte pas son opposition en procédant de cette manière-là.

Il souhaite quand même revenir un petit peu sur le budget de fonctionnement, il l'a évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, et il va se répéter parce que j'ai eu à ce moment-là un grand plaisir, en l'absence d'ailleurs du premier Adjoint : Mme le Maire a enfin convenu que le niveau actuel de la capacité d'autofinancement de la ville de Bruges de près de 5 millions d'euros provenait essentiellement du dynamisme des recettes fiscales, taxe d'habitation, taxes foncière bâti, taxe foncière non bâti, et que l'équipe municipale n'était pas pour grand-chose dans cette évolution favorable. En tenant de tels propos, il estime que le Maire n'a fait que traduire la réalité comptable, certes en déjugeant son premier Adjoint en charge actuellement des finances et son prédécesseur qui tenait depuis quatre ans un discours laissant à penser qu'ils étaient pour quelque chose dans cette évolution favorable de la CAF. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, il s'agit des dépenses de fonctionnement, en 2014, + 6,8% et ce soir sont annoncés pour 2015 + 4,7%. Alors les Brugeaises et des Brugeais ont en tête le niveau de l'inflation, + 0,5% chaque année. Comment la Majorité peut-elle tenir le langage d'économie alors qu'elle dépense chaque année toujours plus. Ça fait plus de 10% en l'espace de 2 ans, et ça, il ne le comprend pas ! Il a devant lui un certain nombre de chiffres et il entend des discours totalement contradictoires. La majorité a un discours d'économie et de bonne gestion, et mais chaque année, ils dépensent toujours plus. Il invite Madame le Maire tout simplement, à commencer de faire des économies car comme elle le dit, il va y avoir des baisses de dotations mais ces baisses de dotations ne se découvre pas aujourd'hui, car ça fait presque deux ans que c'est connu. Ce n'est pas une nouveauté, il suffisait de lire la presse ! La majorité est en train de dire qu'elle découvre 400 000 euros cette année, qu'elle ne sait pas trop l'année suivante... mais il pense que le montant de la diminution de la dotation est connu ! Donc l'opposition invite la majorité à véritablement faire des économies.

S'agissant des prévisions d'investissements en 2015, pour une enveloppe globale de 6,9 millions, ils tiennent vous faire part de leurs inquiétudes, car ce qui les préoccupe ce n'est pas la nature des investissements qu'ils découvrent ce soir au travers d'un PowerPoint, mais avant tout la capacité de la majorité à tenir ses budgets d'investissement. Il souhaite se référer aux investissements réalisés depuis 2010, avec des investissements importants et prend l'exemple de deux investissements qui sont premièrement la réhabilitation du centre Pablo Picasso de l'école, et puis cette fameuse place de l'Eglise. Sur la réhabilitation de Pablo Picasso : +26% dans les dépenses, la majorité n'a pas démontré sur ce projet sa capacité à maîtriser ses estimations initiales et son budget initial. Alors il ne reviendra pas sur la place de l'Eglise parce que 660 967 mille euros, ça fait +46%. Là également, l'équipe municipale n'a pas démontré sa capacité à gérer les budgets. Tout simplement d'une manière mécanique, s'il prend 6,9 millions d'euros en fait, l'opposition est peut être invitée à voter un budget éventuellement de 8,7 millions d'euros. Ils sont véritablement inquiets. Pour conclure, ils vont s'abstenir sur le budget de fonctionnement c'est le budget de la majorité, et voteront contre le budget d'investissement.

Mme le Maire souhaite répondre sur la première partie de l'intervention de M. Veissier. Le problème est soulevé à chaque fois mais provoqué par l'opposition elle-même : "nous ne sommes pas informés, vous faites de la rétention d'information, on n'est jamais au courant de rien et on n'a pas les documents..." Elle rappelle, mais elle craint qu'elle le fera à chaque conseil municipal, que M. Veissier et l'opposition étaient invités dans les temps qui sont prévus par le règlement, qu'ils ont été convoqués lundi soir en commission réunie, et que tous les documents étaient prêts à leur être communiqués, tout était prêt pour discuter avec eux du projet de budget puisqu'ils ont été régulièrement convoqués et au moins quinze jours à trois semaines à l'avance. Donc elle pense qu'ils n'ont pas d'informations, mais que ce sont eux qui provoquent le fait de ne pas avoir d'informations, parce qu'ils ne veulent pas venir aux réunions ! Donc elle demande à M. Veissier d'arrêter de toujours se plaindre, car l'information est préparée. Maintenant si l'opposition juge inutile de venir en commission pour parler du budget qui est quand même l'élément fondateur de la politique de la ville dans l'année qui vient, c'est leur droit ! Mais il faut qu'ils arrêtent d'accuser la majorité de ne pas leur donner les informations, car c'est vraiment manipulateur et mensonger. Et sur le mouvement de mauvaise humeur de M. Veissier, elle estime qu'il n'a qu'à s'en prendre qu'à lui-même, car s'il était venu lundi, il aurait eu les documents, toutes les explications qu'il aurait souhaité avoir et serait reparti avec les documents sous le bras. Il aurait eu en plus trois jours pour discuter, échangé, éventuellement au vu des explications donnés, etc. Elle voudrait vraiment être claire là-dessus parce que à chaque conseil il y aura le même problème puisque l'opposition ne vient pas aux commissions réunies, et c'est leurs choix !

M. POUVREAU voudrait apporter sa propre vision qu'il espère partager avec le plus grand nombre : il trouve vraiment qu'il y a du développement durable dans ce budget. On comprend quand on le lit et aussi quand on participe à son élaboration, que payer son impôt à Bruges, ce n'est pas et de loin se soumettre à je ne sais quelle gabelle moyenâgeuse et injuste. D'ailleurs, concernant la tendance qui est d'inciter à la baisse ou de réclamer une baisse d'impôts, il a un peu de mal à le comprendre parce que du développement durable il y en a et pour trois motifs principaux : le premier c'est parce que c'est un budget qui est juste socialement, quand on aide les publics fragiles, il pense au CCAS ; quand on vise l'accès pour tous à la culture, il pense à des projets d'investissements comme la construction d'une médiathèque ; il constate que ce budget répond au premier des trois piliers du développement durable qui est le volet social. Il trouve ensuite que ce budget est pertinent d'un point de vue économique, et rappelle à M. Veissier que c'est bien beau de rappeler que les entreprises sont la richesse de ce pays mais encore faut-il leur passer des commandes, et là les investissements de la ville sont fait aussi pour ça lui semble-t-il ! Ensuite le 3ème pilier du développement durable, c'est le pilier écologique, particulièrement cher à son cœur évidemment, et ça coûte un peu plus cher que de passer des poisons dans nos rues. Lorsque ce budget et les recettes qui l'accompagnent permettent de travailler nos espaces verts sans substances toxiques, c'est à dire quelque part, la ville fait du local et pense global. Parce que quand on empoisonne les gens ça veut dire que globalement pour la collectivité c'est à mettre en parallèle avec des soins, des prises en charge de santé à long terme qui seront moindres. Ce budget est écologique aussi, quand par exemple on rénove une école pour la rendre moins énergivore. Finalement le développement durable comme son nom l'indique, c'est penser un petit peu à l'avenir et pas seulement à l'immédiateté, c'est

raisonner en coût global et il trouve que en tout point, et pour y avoir participé, ce budget y répond parfaitement. Il en est à 100% solidaire.

Mme LAMARQUE revient sur les propos de l'opposition qui évoque le projet Pablo Picasso. Elle précise que ce n'est pas une requalification, c'est bien une construction. Un budget en hausse de 26%, mais pourquoi ? L'opposition parlait de concertation tout à l'heure, mais les 26% en plus, sont du parce que l'équipe précédente n'avait pas pris soin de concerter, ce que la majorité a fait immédiatement en se posant les bonnes questions : a priori, cela répondait à une attente, sauf qu'en consultant les utilisateurs, enseignants, ATSEM, ... bref tous les utilisateurs, la nouvelle municipalité a constaté que ce projet a été élaboré à minima et qu'il manquait une classe, il manquait un dortoir, il ne répondait pas aux normes de la RT 2012,... Donc l'augmentation de budget concernant ce projet est inhérente effectivement à des choix sur la RT2012, et aussi répondait à de réels besoins puisque la 8ème classe n'existait pas (elle a ouvert en début d'année), le dortoir était ne répondait à la capacité de cette classe,... Donc, ce n'était pas complètement fou d'augmenter de 90m² la superficie de cette école, d'où effectivement un dépassement du budget qui répondait aux besoins des Brugeais, et aux normes de la RT 2012 pour les économies de fonctionnement qu'elle induit de fait.

Mme DUMAS rappelle que jusqu'à l'année dernière, la municipalité organisait des réunions thématiques et non pas des commissions réunies. Ils venaient à ces commissions thématiques en effet parce que chacun d'entre eux était plus ou moins intéressé par un thème en particulier. Elle est venue pour une commission des finances par rapport à la préparation du budget. Elle regrette que la mémoire M. Giro soit courte parce que lors du conseil municipal suivant, ils ont effectivement échangé vivement parce qu'il présentait ce même document trois jours après la commission thématique, commission durant laquelle il aurait pu leur présenter ces petits documents qu'ils auraient pu mettre sous leur bras comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure et repartir chez eux l'étudier. Elle reproche à M. Giro de ne pas l'avoir fait, alors elle est inquiète que la majorité n'ait toujours pas compris les raisons pour lesquelles l'opposition refuse ces commissions réunies.

Mme le Maire rappelle qu'ils ont avec un document budgétaire, que c'est leur travail de le lire, de l'analyser, que la majorité en fasse une synthèse pour le présenter en conseil municipal. Elle estime que la majorité était suffisamment constructive de le présenter lundi dernier, et que ce soir ce n'est que la synthèse du document qui a été envoyé bien avant. Maintenant, je souhaite que le débat se porte sur le budget.

M. VEISSIER répond à Mme Lamarque, concernant l'investissement Pablo Picasso : elle a dit très précisément qu'il ne s'agissait pas d'une requalification mais d'une construction. Il la renvoie au rapport où il était indiqué réhabilitation du centre Pablo Picasso. Donc ce n'est pas le bon terme qui a été utilisé ! Il semble qu'elle veuille lui donner une leçon, mais il rappelle la terminologie qui utilisée dans le rapport précédent tout simplement, et puis, elle a eu également une phrase indiquant que les prédécesseurs n'avaient pas tenu compte de la réglementation 2012 en matière de règlement BBC, car, d'après lui, en 2011 ils ne la connaissaient pas, et 2010 encore moins et en 2009, encore moins !

Par ailleurs, par rapport aux documents d'information, il demande dorénavant à Mme le Maire de leur faire parvenir ces documents.

Mme le Maire rappelle à M. Veissier qu'il est élu depuis fin 2010, donc il ne lui a pas échappé que cette CAF en 2010 était négative, d'environ 145 000 euros, alors que Bruges était pourtant sur un dynamisme fiscal important. Mais là aussi, M. Veissier lui semble oublier que dans un budget il y a des recettes, mais il y a aussi des dépenses. Car c'est bien beau de vouloir diminuer les recettes notamment fiscales mais il y a des dépenses en face, il faut bien les assumer, donc si on diminue les recettes, il faut diminuer les dépenses et c'est le travail que la majorité a fait nous en 2011, 2012, 2013 et par la suite.

Par ailleurs, elle revient sur les dépenses de fonctionnement, les deux dernières années 2014 + 6,18 %. Elle estime que M. Veissier a la mémoire courte, car il avait été bien expliqué que c'était en année pleine, la conséquence de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, et c'était la loi ! Bruges a démarré en 2013 donc a eu quatre mois d'application de la réforme en 2013 et le gros de la réforme sur 2014. Pour les autres communes qui n'ont démarré qu'en 2014, elles auront les quatre mois en 2014 sur leur compte, elles auront l'effet plein et d'ailleurs ça leur pose certains problèmes en 2015 puisqu'elles auront six mois de réforme à financer. Pour l'année 2015, M. Veissier s'étonne d'un taux de +4,2%, mais il y a des dépenses qui ont été expliquées, notamment sur le personnel, avec une réforme des catégories C et B, (on peut se réjouir que malgré le blocage du point depuis des années, on revalorise les salaires les moins élevés dans la fonction publique territoriale). La Ville ne fait qu'appliquer la loi, à laquelle s'ajoutent les augmentations de GVT. On arrive effectivement à des coefficients qui sont d'ailleurs ni plus ni moins les mêmes que ceux de la métropole (qui a même prévu un peu plus en augmentation, près de 5%).

Elle estime que prendre deux années de référence, c'est bien. Mais prendre les cinq années que M. Veissier peut mobiliser dans son expérience d'élu, c'est mieux et il verra qu'effectivement, les deux dernières années surtout l'année 2014 est très atypique puisque c'était la mise en place, elle souhaite le répéter à nouveau, de la réforme des rythmes scolaires. Il faut donc arrêter de faire des analyses qui sont tronquées et qui laissent à penser que sur deux années on réplique finalement une situation qui existait depuis longtemps. Elle préfère le repréciser.

M. POUVREAU pense que s'il s'agissait quand on fait la politique, de ne faire qu'appliquer la réglementation en vigueur... Enfin il pense qu'il y a des gens qui font ça très bien, et que ce n'est pas le rôle de l'élu. Si la municipalité avait laissé la RT 2005 c'est à dire la génération précédente à être appliquée sur ce projet d'école, le projet eut été parfaitement dans la réglementation, il n'y avait aucun problème à construire cette école telle quelle. Mais il estime que faire de la politique c'est rendre possible ce qui est souhaitable. Il était souhaitable à quelques mois de la date où elle serait devenue obligatoire d'appliquer, à quelques mois près, une réglementation thermique qui tire tout le monde vers le haut, à commencer par le budget de la ville, au lieu de se contenter d'appliquer, un peu bêtement une réglementation thermique qui était d'ores et déjà dépassée. Elle était prête cette RT 2012, elle était prête à être mise en application, les élus majoritaires se sont dit que c'était quand même judicieux pour l'intérêt des Brugeais d'aujourd'hui et de demain, d'anticiper. C'est une question de choix et c'est ce qu'on a voulu exprimer Mme LAMARQUE et lui-même.

Mme ESTEVE revient sur le Powerpoint présenté, sur lequel étaient notés, dans les dépenses d'investissement, des vélos électriques. Elle voulait savoir où se situera la borne pour recharger justement ces vélos ou voitures électriques. Et Est-ce que ces bornes ont été budgétées ?

Mme le Maire souligne que cela fait partie des projets. La municipalité a un parc automobile vieillissant, et dans le budget d'investissement, chacun pourra noter qu'il y a aussi un renouvellement de quelques véhicules, mais aussi des moyens de mobilités alternatives, qui pourraient sembler utile pour aller de la mairie au Forum des associations etc., il est aussi nécessaire de proposer aux agents des vélos électriques, donc il a été inscrit le budget, pour une dépense après étude technique, la possibilité d'avoir des bornes à proximité de la mairie. Le conseil aura bien l'occasion d'en reparler parce qu'elle pense que la politique de déplacement doux notamment vélos pourra être à nouveau abordée. Elle salue le travail de et Mme Besson et Mme Cestari. Il y a donc toute une réflexion à cet égard pour redonner aussi les rues et notamment les trottoirs de Bruges aux piétons et les rues aussi aux vélos sans qu'ils se mettent en danger. Elle a fait l'expérience du vélo électrique, moi j'en ai un, et souligne que ça se branche sur une prise de secteur, il n'y a pas de problème, ce n'est pas comme des voitures électriques, qui ont malgré tout déjà une borne sur le parking de la Mairie.

M. BOURROUILH-PAREGE ne veut pas relancer cette polémique de commission, pas commission, etc. Il pense qu'il faudra peut-être l'appeler autrement mais il estime qu'il y a un moment où les élus peuvent échanger tous autour d'un décortilage du budget un petit peu en amont. Cela lui semblerait effectivement important, et il veut vous dire pour ce qui le concerne, que s'il y a des questions il est à leur disposition. Il rappelle qu'ils ont aussi toujours la possibilité d'écrire, et qu'ils savent le faire quand ils ont des choses à demander aux services pour qu'ils reprécisent sujet. Ils auraient pu répondre, notamment concernant les 6 millions d'investissement, qu'il y a un million notamment de remboursement d'emprunt, c'est ce qui explique cette différence. C'est une anecdote mais il estime que cela aurait évité à M. Veissier de dire "nous avons lu 6 millions". C'est ce type d'éléments que les élus sont censés ensemble échanger lors de la commission finance en tout cas, et il croit que c'est important que ces documents puissent être présentés, il ne sait pas sous quelle forme. Il se tient à leur disposition là-dessus, et comprend l'exercice difficile de décryptage. Il leur rappelle que des espaces sont proposés, qu'ils n'y sont pas venus, et que si ça ne leur convient pas, ils ont la possibilité de proposer autre chose voire un autre budget. Ils peuvent construire leur budget et faire des propositions, et il est très impatient de savoir comment en baissant les recettes, l'opposition va pouvoir garantir un niveau de services aux Brugeais actuels et aux Brugeais susceptibles de venir habiter sur la commune. Mais il reste à leur disposition pour certains éléments.

M. VEISSIER ne pensait pas que le débat allait revenir sur la question des commissions, mais puisque le premier adjoint parle d'une commission finances, il entend bien une commission thématique, il redit à nouveau quelles sont leurs demandes : la majorité avait proposé des commissions thématiques, en ayant une répartition de 8 sièges majoritaires de 2 personnes présentes pour l'opposition. L'opposition vous a demandé tout simplement de pouvoir être trois et cela a été refusé. Donc à partir du moment où la majorité accepte d'ouvrir ces commissions et que l'opposition pourra être à trois, ils seront présents dans ces commissions thématiques. C'est vraiment très simple pour un échange fructueux, ils parleront effectivement de finances,

d'écologie, d'environnement durable,... Il pense que la balle est dans le camp du maire, mais eux sont prêts à l'échange, prêts au dialogue tout simplement.

Vote : 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Contre (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges).

Mme le Maire fait une déclaration : « Chers Collègues, nous venons de voter ce budget 2015, permettez-moi d'abord de me satisfaire des échanges que nous pouvons avoir, le budget est le socle de notre action au quotidien pour les Brugeais, nourri par la solidarité et l'intérêt général, mais aussi par le souci de la gestion. Je veux saluer ici le travail engagé par Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Premier Adjoint délégué aux Finances, et tous les élus du groupe majoritaire, qui ont eu à cœur depuis l'automne, d'établir ce budget avec l'objectif de poursuivre le développement de notre projet sans faire peser sur les Brugeais des efforts supplémentaires. Je veux également remercier les services à travers Monsieur le Directeur Général des Services, M. DEL SOCORRO, pour le travail fourni par les services municipaux, dans des circonstances très complexes liés aux décisions de l'Etat et aussi à la mutualisation. Nous avons donc la feuille de route de la ville pour l'année 2015, déjà le quart des crédits d'investissements avait été voté le 11 décembre dernier à l'unanimité. Ces projets qui font partie intégrante du budget 2015, ne reçoivent plus la même unanimité aujourd'hui, on ne peut que le regretter, mais peut-être que la période électorale inspire-t-elle les postures ? Ce n'est pas notre cas, nous avons au contraire la volonté de faire avancer la commune et de la voir progresser, sans esprit partisan ou arrière-pensée électorale, l'intérêt général reste le moteur de notre action. Plusieurs adjoints ont pu faire par des projets, des opérations qui intègrent ce budget, démontrant la transversalité et la pertinence d'une action globale. Nous avons fait de l'école et de la jeunesse l'une de nos priorités, au travers des investissements, les TAP et les actions engagées en partenariat avec les associations et les professionnels, nous démontrant une fois de plus que c'est un vrai choix d'avenir. Nous voulons accompagner l'éducation de nos enfants par des investissements conséquents, comme par exemple la restructuration du groupe scolaire Jacques Prévert, qui permettra d'accueillir de nouveaux enfants, mais aussi de rénover l'existant.

De nouveaux travaux sont également programmés dans les autres groupes scolaires, les jeunes Brugeais et leurs familles doivent pouvoir sentir que notre collectivité est avec eux, pour créer les conditions de leur avenir, mais aussi de leur citoyenneté. Nous soutenons également les activités associatives qui se développent sur notre commune, le soutien aux associations reste constant et les équipements sont également soumis à un plan d'entretien qui renforcera la qualité de l'accueil des licenciés. Notre ville vit aussi au rythme des activités associatives, il nous paraît essentiel que ceux qui s'engagent pour les autres, reçoivent notre soutien indéfectible, ce sera encore le cas cette année, notamment au travers du lancement des travaux dont on a parlé pour le sport.

Bruges en tant que commune, est un relais de proximité essentielle. La solidarité est un élément phare de ce budget. Même si elle tend à s'éloigner, la crise est toujours présente et elle engendre une souffrance sociale jusque dans notre ville. La subvention au CCAS a été augmentée de 9,48% pour atteindre 1,62 millions d'euros et c'est la preuve de notre attachement à cette politique de solidarité.

La qualité de vie engendrée par une ville économe mais toujours verte et tranquille est également un axe majeur de notre action, il ne changera pas en 2015, nous l'inscrivons cette action dans la durée et intégrons également des investissements utiles à l'action des services, pour l'environnement et le cadre de vie mais aussi l'éclairage public, la protection des biens et des personnes.

Enfin les investissements doivent être intelligents, c'est à dire qu'ils doivent pouvoir favoriser la diminution des dépenses de fonctionnement. Nous avons ainsi prévu 228 mille euros qui seront investis pour l'amélioration de l'isolation et du confort thermique des bâtiments, générant des économies d'énergie et une réduction corrélativement des dépenses. Une gestion intelligente des ressources publiques, c'est ce que nous avons engagé, et qui porte ses fruits.

La ville peut continuer à engager des projets, investir dans l'avenir sans obérer la qualité de vie des Brugeais.

Demain, la mutualisation pourra conforter cette constante optimisation des moyens, tout en préservant la qualité de vie due aux Brugeais. C'est vers l'avenir que ce budget nous oriente, il possède les marqueurs clairs d'une ville dynamique, qui investit sur son territoire et qu'il faut, pour avancer ensemble, sans le mettre en péril par des dépenses inconsidérées ou des positions démagogiques.

C'est la 2ème année de ce mandat et nous sommes déjà bien avancés sur les réalisations et les progrès promis aux Brugeais. Chers collègues, je suis fière du travail engagé et des réalisations à venir, inspirés par Bruges et par les Brugeais. Je vous remercie. »

Vote : 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Abstentions (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges).

RAPPORT N° 2015.02.16 : ACTUALISATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : G. BOURROUILH-PAREGE

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L2125-1, selon lequel toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, sauf exceptions ;

VU la délibération n°2014.05.21 du 24 juin 2014, relative aux tarifs d'occupation du domaine public,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la revalorisation des tarifs d'occupation du domaine, sur la base de l'inflation moyenne 2014 s'élevant à 0,5%, telle que présentée de la manière suivante :

Tarifs concernant l'Occupation Commerciale du Domaine Public

Type d'Occupation	Superficie/ Période	Tarif actuels	Proposition Tarif 2015 selon inflation	Proposition Tarif 2015 arrondi
Terrasses			0,90%	au ct € >
Terrasses fermées	m ² /an	81,00 €	81,73 €	82,00 €
Terrasses ouvertes	m ² /an	18,00 €	18,16 €	18,20 €
Stop trottoirs et présentoirs (imprimés et journaux divers)	u/an	45,50 €	45,91 €	46,00 €
Porte-menus, panneaux-réclames, portes-cartes postales, mobilier décoratif et objet divers	u/an	45,50 €	45,91 €	46,00 €
Appareil pour vente de glaces, rôtissoire (2 glacières maxi, 1 rôtissoire maxi)	u/an	113,00 €	114,02 €	114,00 €
Etalages	m ² /mois	1,20 €	1,21 €	1,20 €
Camions de vente évènementielle				
Camions de vente OUTILLAGE, VINS, VAISSELLE, Etc ...	1/2 journée	19,20 €	19,37 €	19,50 €
Commerce alimentaire - restauration rapide				
Voiturette, Camionnette, Caravane, etc ... de vente à emporter (pizzas, crêpes, glaces, sandwich, frites, rotisserie etc)	journée	5,15 €	5,20 €	5,20 €
Autres marchands ambulants	m ² / mois	7,25 €	7,32 €	7,35 €
Stand de vente				
Stand de vente - activité commerciale	m ² /an	0,00 €	0,00 €	82,00 €

Pour les tarifs à l'année : l'année est due dans sa totalité, même si cessation d'activité en cours d'année.

Tarifs concernant l'Occupation Ponctuelle du Domaine Public

Type d'Occupation	Superficie/ Période	Tarif 2014	Proposition Tarif 2015 selon inflation	Proposition Tarif 2015 arrondi
Neutralisation de place de stationnement			0,50%	au ct € >
Nacelle, grue, véhicule atelier, autres engins (supérieur à 5 ml)	fft / jour	10,20 €	10,25 €	10,30 €
Dépôts de matériaux (sable, bois)	fft / jour	6,40 €	6,43 €	6,50 €
Dépôts de Bennes	fft / benne/ journée	7,50 €	7,54 €	7,55 €
Clôture et Echafaudage (sauf échafaudage suspendus) Cabane de chantiers, bungalow, plot béton	m ² /jour Minimum 2 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Echafaudage intégrant un cheminement libre pour les piétons	m ² /jour Minimum 2 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €

Déménagement	GRATUIT			GRATUIT
Tarifs concernant l'Occupation du Domaine Public par les exploitants de réseaux de communications électroniques	depuis le 1 ^{er} janvier 2010 : tarif réglementaire ce montant ne peut excéder (voir art R20-52 du CPCE en annexe)			
Type d'Occupation	Artères	Tarif 2011	Idem 2014	Tarif 2015
Domaine public routier				
Souterrain	fft / km journée	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Aérien	fft / km journée	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Autres installations (cabines téléphoniques, sous répartiteurs)	fft / m ² journée	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Domaine public non routier				
Souterrain	fft / km journée	1 000 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Aérien	fft / km journée	1 000 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Autres installations (cabines téléphoniques, sous répartiteurs)	fft / m ² /journée	650 €	650,00 €	650,00 €

Ces tarifs entreront en vigueur dès que la délibération sera rendue exécutoire, et demeurent jusqu'à modification de la délibération par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** les tarifs d'occupation du domaine public et de location des bâtiments communaux.

M. SEGUINEAUD : demande d'avoir une petite attention particulière à ces tableaux recto et verso, où sont proposés d'augmenter les tarifs d'occupation du domaine public de 0,5%. Il rappelle qu'à l'heure où le commerce est en grande de souffrance, où l'artisanat ne sait comment faire pour boucler ses fins de mois, il trouve que ce chapitre aurait être traité différemment, d'autant que si l'on observe votre tableau, celui-ci l'interpelle. Tout ce qui est terrasse, augmente de 0,5%, camions des ventes, 0,5%, tout ce qui est commerce augmente de 0,5%, etc. Quant au tarif concernant l'occupation du domaine public, dont on ne sait qui se trouve derrière, là il est proposé de ne pas augmenter les tarifs ! Donc en résumé, la ville taxe +0,5% les petits et épargne les gros ? Il n'arrive pas à croire que c'est un oubli, ou si tel était le cas, c'est un oubli qui est fort regrettable et ferait preuve de légèreté et non pas d'irresponsabilité. Donc l'opposition propose de taxer au même taux, les petits commerçants et puis de mettre les gros au même tarif.

Vote : 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Abstentions (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges).

RAPPORT N° 2015.02.17 : MUTUALISATION AVEC BORDEAUX METROPOLE – POSITIONNEMENT DE LA VILLE DE BRUGES SUR LES DOMAINES D’ACTIVITES A MUTUALISER

Rapporteur : B. TERRAZA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-39-1,

Vu la délibération n° 2015.01.11 du 12 février 2015, par laquelle le Conseil Municipal de Bruges a donné un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation métropolitain,

Dans la poursuite de la démarche engagée, et pour s’inscrire dans le premier cycle de mutualisation proposé par Bordeaux Métropole, il convient maintenant d’autoriser Madame Le Maire à engager les négociations nécessaires à la mutualisation des domaines d’activité suivants :

- Ressources humaines
- Finances
- Commande publique
- Affaires juridiques
- Numérique
- Archives, documentation
- Urbanisme (instruction des autorisations d’occupation du sol)
- Espaces verts, propreté, mobilier urbain
- Voirie
- Eclairage public
- Bâtiments, énergie
- Logistique, matériel roulant

En conséquence, dans le prolongement de l’avis favorable donné sur le projet de schéma de mutualisation, il convient de se prononcer sur les domaines d’activités à mutualiser,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D’AUTORISER** Madame le Maire, à engager les négociations destinées à mutualiser avec Bordeaux Métropole les domaines d’activités suivants, conformément au tableau ci-après :

	<i>Catégorie A</i>	<i>Catégorie B</i>	<i>Catégorie C</i>	<i>TOTAL</i>
Ressources humaines		1	4	5
Finances			1	1
Commande publique et Affaires juridiques		2		2
Numérique - informatique	1	1		2
Archives, documentation	1		1	2
Urbanisme (instruction des autorisations d'occupation du sol)		2	2	4
Espaces verts, propreté, mobilier urbain		1	25	26
Voirie			1	1
Eclairage public		1		1
Bâtiments, énergie	1	1	10	12
Logistique, matériel roulant			3	3
TOTAL	3	9	47	59

Mme le Maire explique que Bruges est une commune de cycle 1, donc parmi les communes qui veulent mutualiser dès le 1er janvier 2016. Elle souligne que le vote à la Métropole du vendredi précédent le conseil n'a pas donné suite car le CTP n'avait pas émis d'avis sur la proposition du vice-président chargé des RH. Le président de la métropole a décidé de poursuivre le processus, malgré le manque d'information et d'objectifs clairs présenté par les syndicats, au niveau de la Métropole et de la ville de Bordeaux : l'idée est de reprendre ce dialogue et compléter l'information des agents, comme cela a été fait bien en amont à Bruges. Si cela avait été fait, elle

pense qu'il y aurait eu moins de problèmes. Elle pense que dans les jours qui viennent, le président va annoncer un dispositif de dialogue plus important.

Le processus continue et le vote de ce soir est un vote d'intention qui n'engage pas la commune : c'est une intention de mutualiser un certain nombre de services et d'agents qui se concrétisera à l'automne, avec la concrétisation des contrats d'engagement et la finalisation du travail de la commission d'évaluation des transferts de charges. Elle prend l'exemple des finances qui regroupent la gestion de la dette et la trésorerie, le budget et la programmation, la comptabilité et le patrimoine, les ressources, les dons et la fiscalité, l'administration fonctionnelle des outils de finances, la veille et l'ingénierie financière. Il y a aujourd'hui 5 agents et la ville propose de mutualiser 3 agents C dont 2 qui gèrent aussi le budget et les finances du CCAS. Il resterait 2 agents : un agent positionné sur la stratégie, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, du contrôle et du suivi des contrats d'engagement, un autre sur la production administrative et technique des tâches non mutualisées. Sur le budget, elle précise que ce n'est pas l'élaboration du budget qui est mutualisée mais bien sa mise en œuvre. Elle reprend le détail des missions des autres domaines d'activités, en les mettant en lien avec le tableau des agents transférés.

Elle souhaite que les négociations reprennent pour que le schéma de mutualisation soit enfin voté : elle estime qu'il est important que les agents aient l'info pour se projeter personnellement dans la mutualisation.

M. BOURG veut simplement rappeler qu'il s'était montré lors de la venue du président Alain Juppé, beaucoup moins optimiste quant au passage au niveau des agents et avait évoqué peut être que tout cela ne serait pas un long fleuve tranquille. Il ne pensait pas être aussi rapidement suivi puisqu'aujourd'hui il y a quand même un certain blocage et il a quand même quelques retours qui indiquent que ça se durcit un petit peu.

Mme le Maire rappelle qu'elle discute beaucoup aussi avec les intéressés. Ils sont pour la mutualisation ! Après, ce sont les conditions dans lesquelles ça se passe et ça peut s'entendre : il lui semble qu'en effet le travail de dentelle qu'on fait sur Bruges n'a pas été fait de la même façon sur la métropole et sur Bordeaux, c'est peut-être pour ça que ça bloque, mais elle espère qu'on trouvera les moyens de débloquer et elle pense que tout le monde est de bonne volonté donc il ne doit pas y avoir de problème.

Vote : Unanimité.

Mme le Maire rappelle, avant de conclure le conseil municipal, que M.Veissier l'a saisi le 13 février d'un courrier où il demandait d'inscrire une question à l'ordre du jour du conseil municipal. C'est une question qui concerne la police, le renforcement des effectifs et aussi du matériel de la police municipale de Bruges.

M.Veissier n'a pas la question avec lui ce soir.

Mme le Maire suggère donc qu'elle soit reportée au prochain conseil. Elle lève la séance et donc donne rendez-vous au lundi 29 juin. »